

# Domaine départemental du Haras de Hardy

Plan de gestion  
paysager  
2018-2022

synthèse



## [SOMMAIRE]

PRÉAMBULE	5
INTRODUCTION	6
LA CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET	9
LE DIAGNOSTIC	11
1) Les documents antérieurs au plan de gestion	11
2) Les données historiques	12
3) Le contexte géographique	17
4) Le cadre réglementaire	20
LE DIAGNOSTIC PAYSAGER	26
1) La gestion différenciée et les différents codes d'entretien	26
2) Le patrimoine arboré	32
3) Les différentes entités paysagères	34
LE DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	40
1) Généralités	40
2) La flore	40
3) La faune	43
LA GESTION DU DOMAINE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES	48
LE PLAN DE TRAVAIL 2018-2022	50
CONCLUSION	58
Annexe 1 : exemples de fiches d'unité de gestion	60
Annexe 2 : Enquête après des usagers	63

« Le cheval demeure la plus noble conquête de l'homme. »  
Marcel Boussac

## [PRÉAMBULE]

Le plan de gestion 2018-2022 du domaine départemental du Haras de Jardy a été élaboré conformément à la procédure DPJP-PRO13-M3, « élaboration d'un plan de gestion de parc ou de jardin du Département ».

Ce plan de gestion paysager est une programmation sur cinq ans des actions principales à conduire pour préserver et améliorer la valeur patrimoniale du site (patrimoine naturel, culturel et sportif). Il garantit un juste équilibre entre ses différentes vocations (sportive, écologique, paysagère, sociale, historique...). La finalité et les moyens sont pensés dans une logique de développement durable.

Le plan de gestion paysager est composé de plusieurs éléments constitutifs fondamentaux :

- un diagnostic global et actualisé du site,
- la présentation des grandes orientations définies pour les cinq années à venir,
- une cartographie des zones et des 99 unités de gestion,
- un plan de travail exposant la programmation des actions, en déclinaison des grandes orientations,
- un cahier descriptif des unités de gestion, définissant l'entretien de celles-ci selon les types de végétation, d'ouvrage et d'équipement, et en application des prescriptions inscrites au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du marché de l'entretien du domaine ainsi que des contrats de concession des deux délégataires présents sur le site,
- un tableau de bord, document de suivi en interne, actualisé en permanence (reporting),
- la présente synthèse rédigée et illustrée à des fins de communication, en particulier en direction du public.

Il intègre les données du plan de gestion forestier effectué en octobre 2015 sur les parcelles boisées du domaine par l'Agence de l'Arbre pour une durée de 5 ans.

Le diagnostic de l'état et de la gestion du domaine départemental du Haras de Jardy a été réalisé sur une année à compter d'août 2015 afin de déterminer les principales actions à conduire s'étalant entre début 2017 et 2021 inclus.

## [INTRODUCTION]

### Le caractère du lieu

Le Domaine départemental du Haras de Jardy est aujourd'hui un parc et un complexe sportif à dominante équestre de réputation internationale.

Le Haras fut créé en 1891 par Edmond Blanc, propriétaire et éleveur de chevaux de course. A l'époque, celui-ci rachète l'ancienne ferme en place et fait construire un Haras en s'inspirant du style des élevages normands : les bâtiments sont réalisés avec un mélange de briques apparentes et des dessins à colombages, devenus aujourd'hui la vitrine du Domaine. Marcel Boussac, riche industriel reprend ensuite le Haras, consolide largement sa réputation et fait prospérer son élevage dans les années 1950. Le Haras fut pendant plus d'un siècle l'un des plus prestigieux de l'époque. Après le démantèlement du Haras de Marcel Boussac en 1979, le Domaine est ensuite confié par l'Etat au Département des Hauts-de-Seine dont la vocation est d'ouvrir au plus large public. En 2007, le Département acquiert le Domaine et en devient ainsi propriétaire.

Aujourd'hui, le Domaine départemental du Haras de Jardy s'étend sur 75 hectares des deux côtés de la route départementale 182, limite entre les communes de Marnes-la-Coquette et de Vaucresson. Il est situé juste à la frontière avec les Yvelines à la lisière de la forêt de Fausses-Reposes, et en bordure d'un axe de circulation majeure, l'A13. Un centre équestre et un poney-club accueillent environ 200 chevaux et poneys. Il s'agit du 1<sup>er</sup> centre équestre de France avec 2 400 cavaliers. Des manifestations sportives sont organisées toute l'année, et ce, jusqu'au niveau international. Egalement, 21 courts de tennis, un practice et un golf de 9 trous permettent d'accueillir un public de plus en plus nombreux. Le site est ouvert 365 jours par an de 7h à 23h en semaine et de 7h à 21h le week-end.

Le Domaine départemental du Haras de Jardy s'identifie par les bâtiments datant de l'époque d'Edmond Blanc et notamment les différents pavillons du Haras qui ont été conservés pour la plupart ainsi que la cour des 49 qui est aujourd'hui l'emblème principal de Jardy.

Devenu aujourd'hui un lieu de promenade, de loisirs et de sports, le Haras de Jardy offre une diversité de paysages et d'équipements sportifs. Des allées structurées par une trame de plantations arborées remarquables permettent aux promeneurs de faire le tour du Domaine, en lisière de forêt, le long des prairies, des courts de tennis et du golf. De grandes pelouses arborées offrent des espaces de détente. Les prairies occupent près de la moitié du Domaine. Elles permettent à la fois d'accueillir les chevaux mais aussi de créer des parcours de cross de niveau international. Les différentes entrées du Domaine sont marquées par des parterres de fleurs, des arbres taillés en rideau ; ce sont des zones particulièrement soignées. Des carrières, des rings ainsi que des manèges couverts de toute taille permettent la pratique de l'équitation en toute saison. De l'autre côté de la route, des courts de tennis de trois surfaces différentes, couverts ou non couverts ainsi qu'un mur d'entraînement permettent de répondre à une demande croissante. Les terrains sportifs éclairés jusqu'à 23h – les tennis, le practice du golf et les terrains équestres – permettent également d'accueillir le public en soirée.

Par ailleurs, le caractère social des activités du Domaine départemental du Haras de Jardy a été affirmé. Le Domaine doit être accessible à tous les publics ; il n'est pas nécessaire de s'inscrire à un club pour participer aux activités et la population scolaire et extrascolaire doit également bénéficier de ce cadre privilégié. Pour sa part, le Département favorise l'accès aux jeunes Alto séquanais, valides ou en situation de handicap, au travers de dispositifs départementaux tels que Vacan'Sports, Azimut Hauts-de-Seine, le Trophée Aventure Hauts-de-Seine, le Cross UNSS, Plein Air Hauts-de-Seine ou encore Plein Air Handicap.

Ainsi, sa situation géographique, sa superficie, son histoire et sa renommée sportive actuelle font du Haras de Jardy un site majeur pour les Hauts-de-Seine. Bien qu'étant avant tout un lieu dédié à la pratique populaire de l'équitation, du tennis et du golf, le Domaine du Haras de Jardy a su être préservé et reste ainsi un espace de nature propice à la promenade.

## Orientations de gestion sur le long terme

En amont, il faut rappeler les obligations réglementaires qui s'imposent puisque le Domaine du Haras de Jardy est un site inscrit (il est situé dans le périmètre du château de Versailles). Les travaux de restauration ou de modification, sortant de l'entretien courant du site, doivent être soumis à l'architecte des bâtiments de France ainsi qu'à l'inspecteur des sites le cas échéant. Egalement, le plan de gestion paysager du Domaine leur sera communiqué.

Il faut rappeler que ces orientations de gestion doivent prendre en compte tous les usages du Domaine, elles ne doivent donc pas aller à l'encontre de l'usage premier du site qui est la pratique populaire sportive.

- Conserver la structure historique du parc constituée des prés et des promenades qui structurent le Domaine.
- Conserver les éléments forts du paysage, témoins de l'histoire du lieu et faisant aujourd'hui l'identité du site (bâtiments de style anglo-normands).
- Maintenir des lieux plus intimes, en dehors des grandes prairies pour les chevaux et des terrains sportifs, avec une diversité de scènes paysagères (grande allée d'honneur piétonne, zones non tondues en lisière de forêt).
- Ordonner la gestion différenciée des espaces lorsque cela est possible.
- Poursuivre et développer la gestion environnementale du Domaine, chercher l'innovation et l'expérimentation y compris pour la partie sportive (recherche de nouveaux matériaux).
- Assurer la qualité du patrimoine arboré, élément fondamental de l'architecture paysagère du site : les alignements d'arbres le long des promenades, les parcelles boisées et bosquets ; les arbres isolés structurant les plaines.
- Protéger et développer les habitats naturels dans les espaces dédiés : ne pas multiplier le nombre de paddocks, réaliser des fauches tardives pour les zones non tondues, préserver les prés d'origine, maintenir et protéger les lisières ainsi que les boisements.
- Maintenir le Domaine ouvert chaque jour de l'année, en garantissant la sécurité des visiteurs et la qualité des équipements ; assurer la coexistence des usages sur les circulations entre sportifs (dont golfeurs et joueurs de tennis), chevaux, promeneurs et véhicules de services.
- Veiller à la bonne gestion et l'exploitation globale du Domaine départemental du Haras de Jardy et à ce titre au respect des contrats de concession ; veiller notamment au bien-être de la cavalerie, propriété du Département.
- Accueillir les compétitions et les événements festifs dans le respect du caractère du lieu.

## LA CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET

Conformément à la procédure précédemment citée, le plan de gestion paysager a été élaboré par l'équipe technique en charge de la gestion des espaces verts du site. L'équipe projet a réuni les personnes suivantes :

Magali DE GASQUET, chargée de projet de l'unité Ile-Saint-Germain, Jardy, Pré-Saint-Jean, coordinatrice du plan de gestion ;

Christophe DEVIENNE, responsable technique du parc départemental des sports du Pré Saint-Jean et du Domaine départemental Haras de Jardy ;

Philippe BADER, adjoint au responsable technique du parc départemental des sports du Pré Saint-Jean et du Domaine départemental Haras de Jardy.

En dehors de la collecte ou de la production de données effectuées dans le cadre du diagnostic – 15 réunions ont été conduites entre le lancement du projet en août 2015 et le comité de pilotage final en mars 2017. Ces réunions ont eu lieu aussi bien en salle que sur le terrain afin de délimiter, nommer et de décrire les unités de gestion ainsi définies. Les délégataires ont été conviés à différentes reprises afin de collecter les données notamment pour compléter les fiches descriptives des unités de gestion (pour les parties déléguées) ainsi que pour affiner le plan d'action.

Le comité de pilotage (validation technique du plan de gestion) a eu lieu le 17 mars 2017. Il a réuni l'ensemble des membres de l'équipe projet ainsi que les responsables hiérarchiques concernés à savoir :

Christian LEMOING, directeur des parcs, des paysages et de l'environnement ;

Jean SCHNEBELEN, directeur adjoint ;

Thierry MARTIN, chef du service patrimoine végétal ;

Laurent COUDERC, adjoint au chef d'unité nord arboricole ;

Olivier BOUVIALA, chef du service études, paysages, patrimoine et environnement (SEPPE) ;

Olivier PORTAIL, chargé de préservation de la biodiversité, SEPPE ;

Mirja MECHICHE, conférencière paysagiste ;

Christophe RENVOISE-LE GAL, chef du service territorial nord ;

Florence POUGHEON-PULTIER, adjointe au chef de service territorial nord ;

Serge THIERRY, chef d'unité Ile-Saint-Germain, Jardy, Pré-Saint-Jean ;

Gopala GOWREEA, Direction des actions sportives.

Les étapes pour l'élaboration du plan de gestion ont été les suivantes – celles de la procédure citée en préambule :

- Réunion de lancement
- Réalisation du diagnostic : délimitation des unités de gestion, enquête, entretiens, études
- Définition du caractère des lieux, construction du plan de travail
- Validation de la cartographie de gestion différenciée et du plan de travail
- Construction du tableau de bord
- Rédaction de la synthèse du plan de gestion
- Validation du plan de gestion
- Communication du plan de gestion
- Mise en œuvre du plan de gestion
- Bilan du plan de gestion (réunion du comité de pilotage)

# LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic est une étape très importante dans l'élaboration d'un plan de gestion paysager, il ne faut surtout pas la négliger. Il permet d'avoir une connaissance complète de l'état du site afin d'identifier et d'anticiper les besoins, enjeux et problématiques de gestion. La qualité du plan de travail sur les cinq prochaines années est donc conditionnée par l'exhaustivité de ce diagnostic.

## 1) Les documents et études antérieurs au plan de gestion

- Mémoire d'un lieu - Haras de Jardy, Département des Hauts-de-Seine, 16 p., 1989
- Haras de Jardy : Etat des lieux et préconisations de gestion, Biotope, 32 p., 2015
- Schéma des Espaces Naturels Sensibles, Département des Hauts-de-Seine, 181 p., 2001
- Contrat d'affermage Equitation, Département des Hauts-de-Seine, 2010
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, Département des Hauts-de-Seine, 224 p., 2011
- La forêt domaniale de Fausses-Reposes, une ancienne forêt royale aux portes de Paris, dossier de presse, 10 p., O.N.F., 2012
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Direction Régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie, 2013
- Géoportail CARMEN (identification des sites inscrits et classés), Direction Régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie, 2013
- Cahier technique Hirondelles Martinets, Ligue pour la protection des oiseaux Ile-de-France, 2013
- Marché d'entretien des espaces vert du Haras de Jardy, Département des Hauts-de-Seine, 2014
- Refuge LPO Collectivités « Haras de Jardy », Inventaire ornithologique et cahier des charges, Convention 2014-2018, Ligue pour la protection des Oiseaux, 2014-2018
- Plan de gestion des parcelles ornementales : Haras de Jardy, Agence de l'arbre, 14 p., 2015
- Inventaire botanique et cartographie des habitats des domaines départementaux de Sceaux, de Jardy et du Pré Saint-Jean, Conservatoire botanique national du Bassin Parisien, 2016
- Contrat d'affermage Tennis et Golf, Département des Hauts-de-Seine, 2017

## 2) Les données historiques

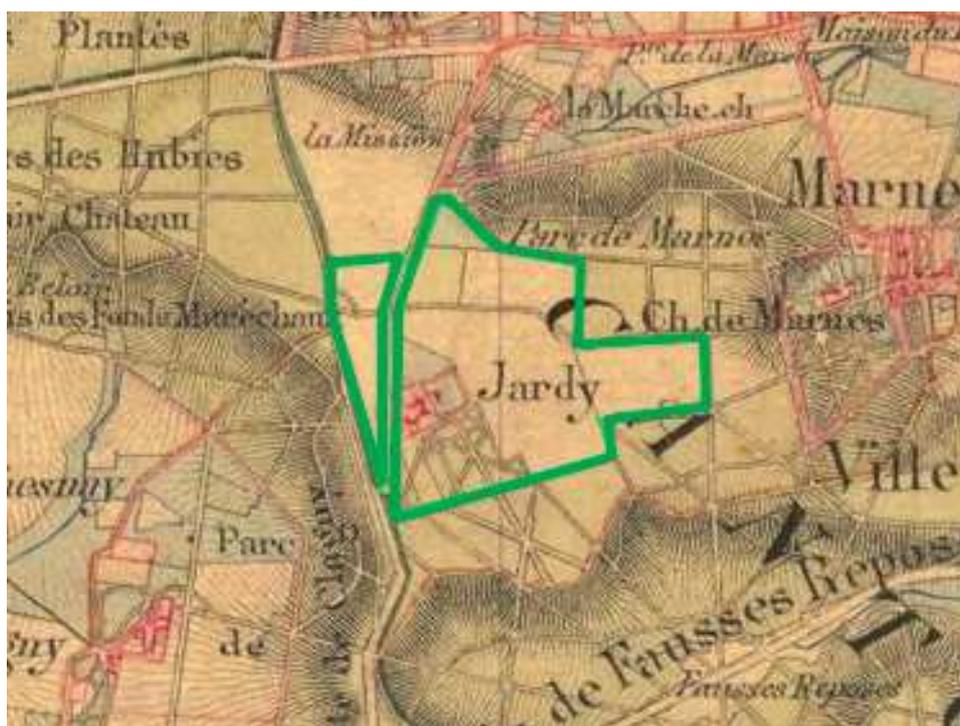
*De 1120 à 1890 : de l'abbaye à la ferme*

En 1120, les moines de l'abbaye de Tiron située près de Nogent-le-Rotrou, créent un prieuré sur le domaine de Jardy. Un document de 1147 atteste la présence d'une église située dans les bois de Jardy et dénommée Saint-Jean-Baptiste de Jardies. Ce nom, à l'époque « Jardies » viendrait du nom de l'ancienne forêt. Lors de la création du prieuré par les moines bénédictins, ce nom s'appliquait autant à la forêt qu'aux terres de labour du prieuré. Jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le site est une propriété ecclésiastique à vocation essentiellement agricole. L'abbé Lebœuf dans sa description du Diocèse de Paris note que « Jardy n'avait plus que l'air d'une grosse ferme dans la plaine, mais on y célèbre encore les offices religieux ». En effet, les religieux trop peu nombreux pour accomplir seuls le travail des champs confièrent le travail des terres à des fermiers. En 1751, on retrouve le prieuré sous le nom de « Prieuré Sainte-Marie-Madeleine-De-Jardies ».

Cette communauté continue son existence jusqu'à la Révolution française où ses biens sont vendus comme biens nationaux en 1791. Deux lots sont mis aux enchères :

- la maison prieurale – un pavillon élevé de deux étages carrés et d'un étage lambrissé,
- la ferme attenante avec 66 arpents de diverses terres (22 ha) – acquise le 14 février 1791 par le citoyen Antoine Mazeleyre.

Tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle, Jardy est une grande ferme entourée de bois et fait désormais parti du territoire de Marnes et plus de celui de Vaucresson par l'ordonnance royale du 22 octobre 1817.



Position approximative du Haras de Jardy (XIX<sup>e</sup> siècle)  
Carte d'état-major  
Source : Géoportail

## De 1890 à 1920 : le Haras d'Edmond Blanc



Edmond Blanc  
surveillant l'entraînement  
Source : Mémoire d'un lieu,  
CD92

En 1890, Edmond Blanc, riche propriétaire et éleveur de chevaux de courses, achète le domaine où ne se trouve alors qu'une simple ferme. Son haras de Bel-Ebat à La Celle-Saint-Cloud était devenu trop petit. A cette époque, il avait déjà réalisé quelques coups d'éclats dans le monde équestre notamment avec sa pouliche Nubienne qui remporta deux épreuves vedettes, le Prix de Diane et le Grand Prix de Paris ou encore avec le célèbre *Gouverneur*.

A Jardy, Edmond Blanc trouve le terrain idéal pour faire édifier un haras modèle. Jardy se trouve aux portes de Paris et à proximité immédiate de l'hippodrome de la Marche, l'un des plus prestigieux à cette époque.

Il décide de ne rien conserver de l'ancienne exploitation agricole et fait tout démolir à l'exception d'une grange (réhabilitée aujourd'hui mais encore existante). Il fait construire de nombreux bâtiments dans un style anglo-normand et convertit les champs cultivés en prés. L'ensemble des terrains représente une surface d'un seul tenant de près de 80 hectares, dont 20 s'étendent sur Vaucresson. Le style s'inspirait ainsi directement des cours d'entraîneurs de Chantilly les plus prestigieuses et de certains élevages de Normandie avec ce mélange de briques apparentes et de structure en bois ou en fer au dessin à colombage.



La rentrée des  
fourrages à Jardy  
Source : Mémoire d'un lieu,  
CD92



La barre de saillie  
devant le manège  
Source : Mémoire d'un lieu,  
CD92

Les constructions initiales comportent les écuries des 49 aujourd'hui appelées "La cour des 49", le petit manège et les différents pavillons périphériques capables d'accueillir plus de 140 chevaux et d'héberger le personnel. Une grande demeure d'habitation réservée à Edmond Blanc, est aussi édifiée. Le haras acquiert rapidement une renommée nationale puis internationale.

Les poulinières en activité étaient disposées dans les boxes de la cour des 49.



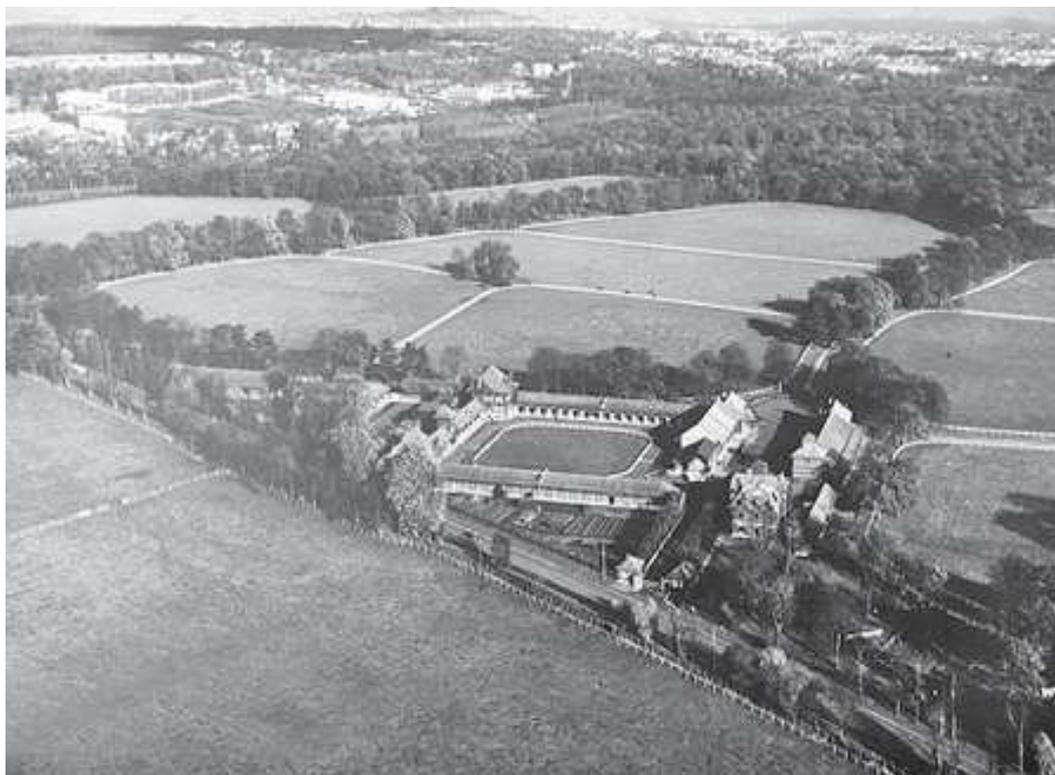
Présentation des principaux chevaux d'Edmond Blanc à S. M. Edouard VII  
Source : Mémoire d'un lieu, CD92

Le haras est alors divisé en vingt paddocks ou prairies de 4 hectares de superficie (dont un de 9 hectares) avec au centre un abreuvoir : l'eau prise sur l'aqueduc de Marly était renouvelée en permanence. Les clôtures étaient en bois et les arbres (aujourd'hui centenaires) avaient été plantés pour faire de l'ombre aux chevaux. A l'extrémité des principaux paddocks, des écuries avaient été construites pour les poulains avec 12 boxes et un pavillon central pour l'homme de service. Ce sont les pavillons de la Marche (aujourd'hui les écuries de propriétaires), de Marnes (aujourd'hui le centre aéré), du Prieuré (aujourd'hui logements et locaux techniques) et de Vaucresson (n'existe plus aujourd'hui). Les prairies furentensemencées sur une couche de terre végétale avec un sous-sol calcaire, un drainage général réalisé simultanément. Le haras fut également doté d'une infirmerie dans le pré actuellement occupé par le golf.

En 1901, Edmond Blanc va réaliser l'un de ces plus beaux coups d'éclat et confirmer sa vocation de grand éleveur. Il va en effet, acheter le poulain Flying Fox aux enchères, pour le prix, faramineux pour l'époque, de 984 375 francs. Avec ce cheval et sa descendance, Edmond Blanc connut une période prestigieuse et une réputation mondiale d'éleveur qui dura jusqu'à son décès.

Le prestige du Haras de Jarly lui vaudra notamment la visite du Roi Edouard VII en 1905. Il reconnâtra alors l'extrême qualité des installations.

Le Haras de Jardy  
à l'époque d'Edmond Blanc  
Source : CD92



### *De 1920 à 1979 : le prestige de l'Ecurie Marcel Boussac*



Marcel Boussac  
Source : Mémoire d'un lieu,  
CD92

En octobre 1920, avec le décès d'Edmond Blanc, le haras revient à ses fils. Ceux-ci se désintéressent peu à peu de l'élevage et revendent la propriété à Marcel Boussac, riche industriel du textile français.

Grâce à sa passion pour les chevaux et l'élevage, la réputation du haras va s'accroître et se consolider. Des chevaux parmi les plus célèbres vont alors y voir le jour comme Tourbillon, Pharis ou encore Djebel. Les années 1950-1960 seront les grandes années Boussac, la prospérité de son élevage est alors exceptionnelle au point d'attirer certaines personnalités telles que la Reine Elisabeth II d'Angleterre en 1957 ou encore Nikita Khrouchtchev en 1961.

### *A partir de 1979, le haras devient propriété de l'Etat puis en 2007 propriété du Département des Hauts-de-Seine*

La renommée du haras perdure jusqu'en 1979. Cette année-là, suite aux difficultés que connaît l'industrie française du textile, l'écurie Boussac est vendue et l'Etat en fait l'acquisition pour la céder en 1980 au Département des Hauts-de-Seine. Ce domaine qui pendant 90 ans avait été celui des chevaux devait le rester. Une convention sera ainsi signée pour que le site conserve une vocation équestre.

Le domaine équestre est complété en 1985 par des cours de tennis et en 1988 par un golf. Aujourd'hui, les activités sportives du Domaine sont

gérées par deux concessions de service public : une pour le tennis et le golf et une autre pour la partie équitation. Actuellement, la société SNC Golf et Tennis gère les terrains de tennis et de golf et JARDY EURL le centre équestre.

Depuis, les équipements sont renouvelés régulièrement pour offrir aux usagers valides et en situation de handicap un espace de qualité pour la pratique des diverses activités et accueillir également des compétitions de niveau départemental à international. Chaque année, le haras reçoit le Grand national de Dressage et les championnats de France de Horse Ball.



Vue aérienne du Domaine départemental du Haras de Jardy  
© CD92/O. Ravoire

Le Département des Hauts-de-Seine a également mis en place tout au long de l'année des activités sur ses nombreux parcs.

Au haras de Jardy, pendant les vacances scolaires, le dispositif Vacan'Sports, permet aux jeunes et aux centres de loisirs de pratiquer gratuitement des activités sportives variées. Il est par exemple possible de pratiquer l'équitation, le golf ou encore le tennis.

Chaque année, le « Cross UNSS Hauts-de-Seine » et le « Trophée Aventure Collège » accueillent respectivement 3 000 et 2 000 collégiens.

### 3) Le contexte géographique

Le haras de Jardy est situé dans les Hauts-de-Seine juste à la frontière avec les Yvelines sur les communes de Marnes-la-Coquette et de Vaucresson. Le site est installé en lisière de la forêt de Fausses Reposes, du bois des Fonds Maréchaux et en bordure de l'autoroute A13. Cette autoroute a été construite en 1936 et ouverte à la circulation en 1946. Elle a amputé la partie nord du haras, à la sortie 'Vaucresson', on trouve encore deux ex-pavillons de garde du haras transformés en commerces. Ensuite, à partir de 2000 jusqu'à son ouverture en 2009, la construction de l'échangeur avec l'A86 en partie enterré a modifié complètement le paysage visible au nord du haras.

D'une superficie de 75 ha, le domaine est coupé en deux par la RD 182. La partie Ouest est ainsi dévolue à la pratique du tennis et du golf avec la présence du practice, et la partie Est regroupe le parcours de golf et le centre équestre.



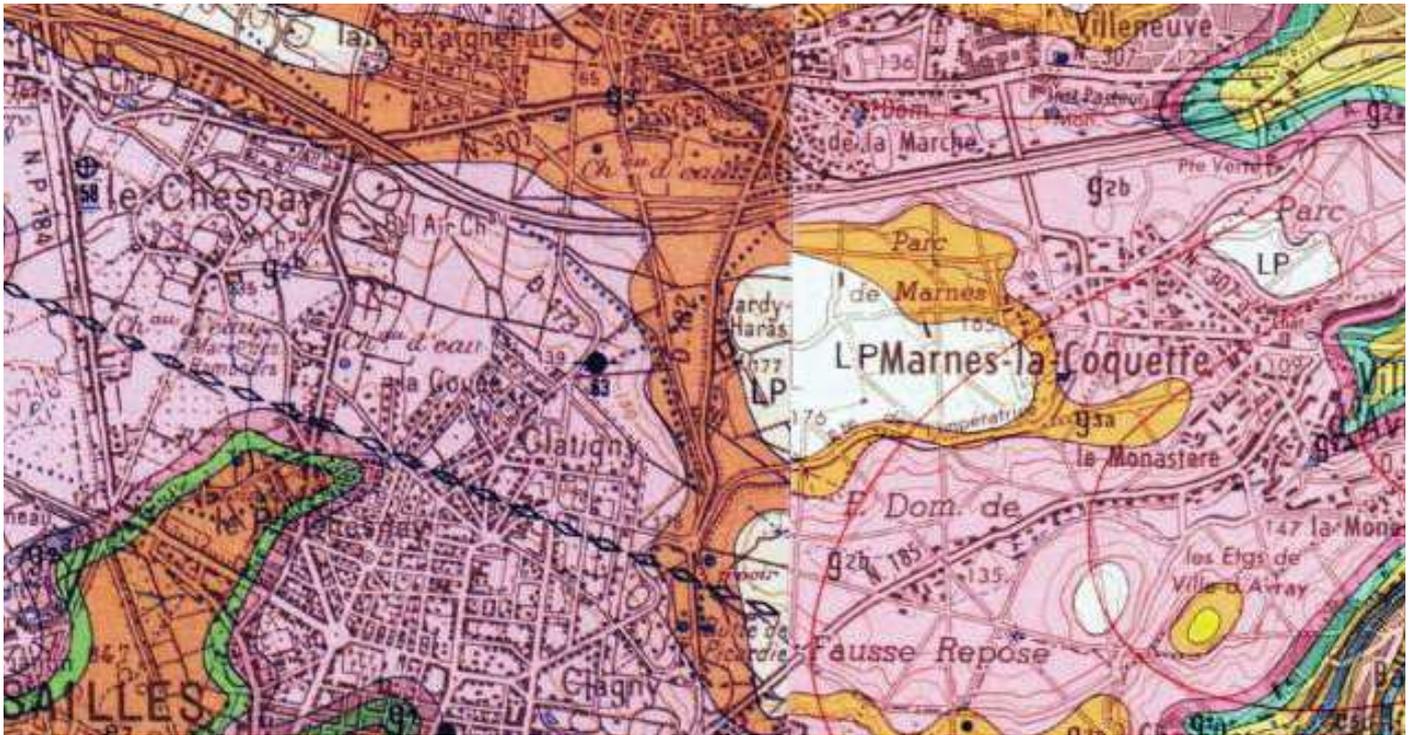
Localisation du  
Domaine départemental  
du Haras de Jardy

#### L'accessibilité

Le haras est situé à 10 minutes en voiture de la Porte d'Auteuil, à 10 minutes du château de Versailles et tout proche de la sortie 'Versailles-Vaucresson' de l'autoroute de Normandie (A13).

Le haras de Jardy est accessible en bus (ligne F - Versailles-Vaucresson) ainsi qu'en voiture par l'autoroute A13 (sortie Versailles-Vaucresson) et par la RD 182 aussi appelée Boulevard de Jardy (qui portait à l'époque le nom de route de Versailles).

## La géologie



Extrait de la carte géologique  
Source : Infoterre, BRGM

L'extract de la carte géologique BRGM indique la succession suivante sous d'éventuels remblais ou terrains de recouvrement : limon des Plateaux, meulière de Montmorency et sables et grès de Fontainebleau.

### Le climat

De façon générale, le climat des Hauts-de-Seine se situe dans le contexte du bassin parisien avec une influence océanique prépondérante à celle continentale. Les étés sont relativement frais, les automnes pluvieux, les hivers marqués mais doux et les printemps pluvieux. Selon Météo France, l'évolution du climat au cours du XXI<sup>ème</sup> siècle s'orienterait vers un temps plus chaud et plus sec.

Au niveau des précipitations, la moyenne annuelle pour la période de 1971 à 2000 est de 679,8 mm et le nombre moyen de jours de pluie (précipitation supérieure ou égale à 1 mm) est de 116,7.

Les températures sont globalement douces avec une moyenne annuelle de 10,7°C. Un microclimat de quelques degrés au-dessus du reste de la partie Nord de la France est présent du fait de la situation en cuvette et de l'effet

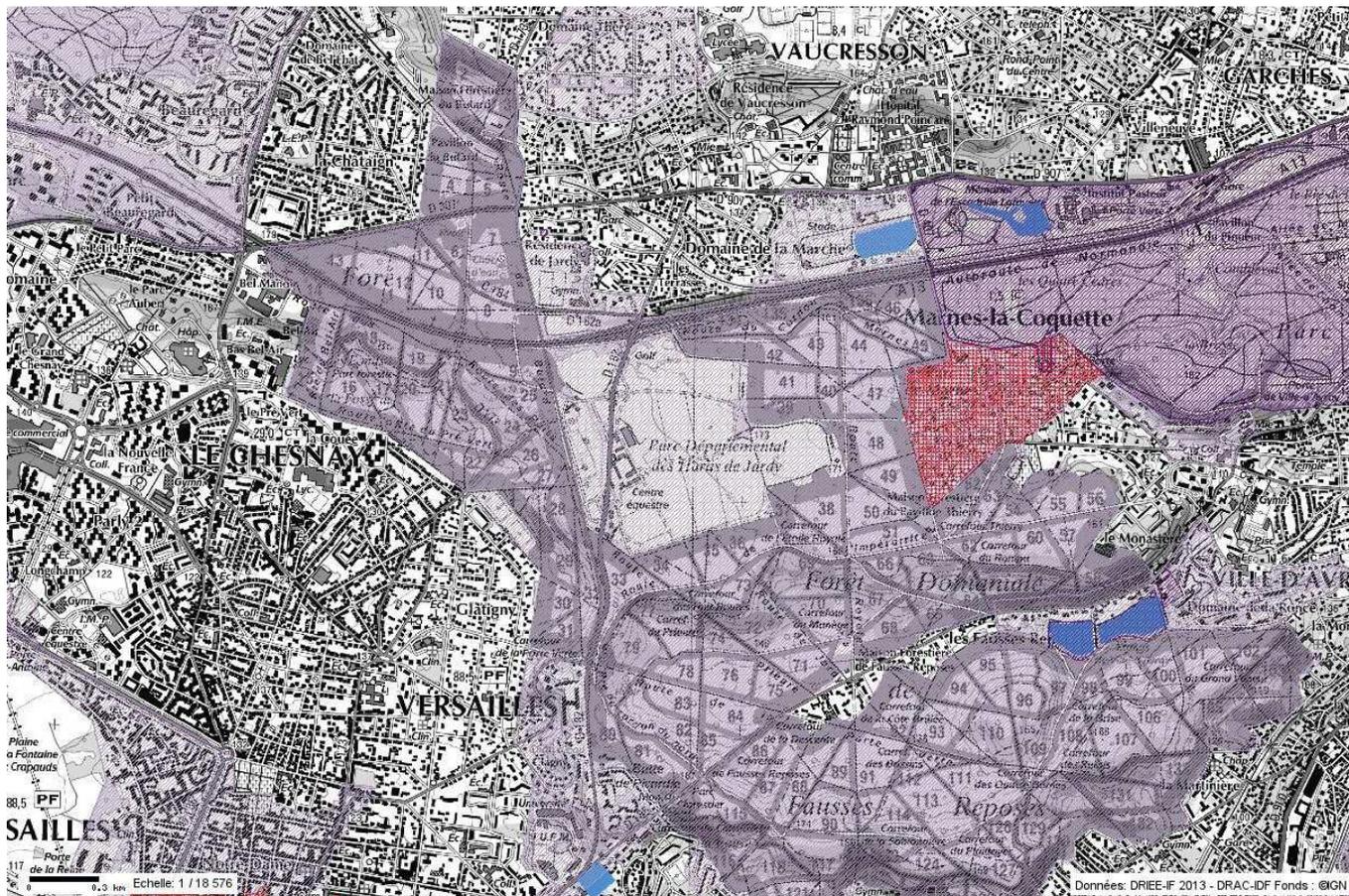
d'îlots de chaleur urbain observé sur l'ensemble de l'agglomération parisienne. De plus, la présence à proximité de la Seine peut localement influencer sur les températures mais son effet n'est pas majeur.

Au niveau des vents dominants, ils sont de secteur Ouest/Sud-Ouest en automne et en hiver, et de secteur Nord/Nord-Ouest au printemps et en été mais globalement, la région est faiblement ventée.

A Jardy, les températures sont souvent de 2 degrés de moins qu'à Paris et le vent y est souvent plus frais et plus fort. Il peut neiger à Jardy mais pas dans les communes avoisinantes comme Garches ou Versailles.

## 4) Le cadre réglementaire

### La réglementation sur les sites inscrits



Extrait de la carte d'identification des sites classés et inscrits  
© Géoportail CARMEN, DRIEE

Le Domaine du Haras de Jardy s'inscrit dans le périmètre du château de Versailles situé à 3 km. Il fait partie des sites inscrits. Ainsi, au moins quatre mois avant le commencement de travaux qui relèvent d'un régime d'autorisation au titre du code de l'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager et déclaration préalable), l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F) est amené à émettre un avis simple. Il émet un avis conforme sur les permis de démolir afin d'éviter la disparition d'éléments d'intérêt patrimonial. L'inspecteur des sites peut, le cas échéant, instruire les dossiers aux côtés de l'A.B.F.

### Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Afin de préserver ce patrimoine, le Département s'est engagé dès 1995 dans une politique de protection et de valorisation de ces espaces en instaurant la TDENS, transformée en TLA en 2011.

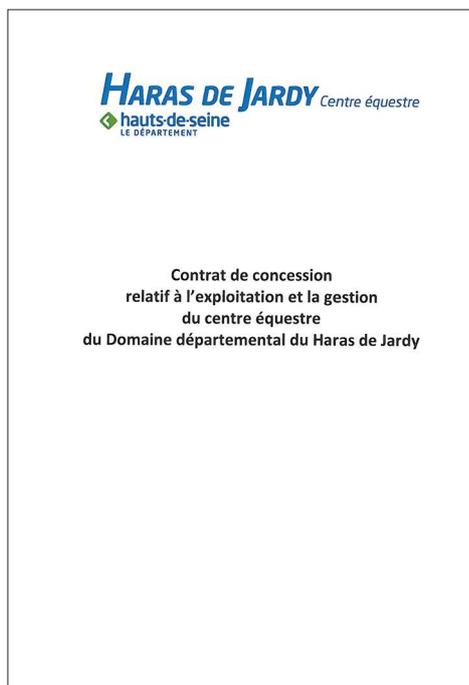
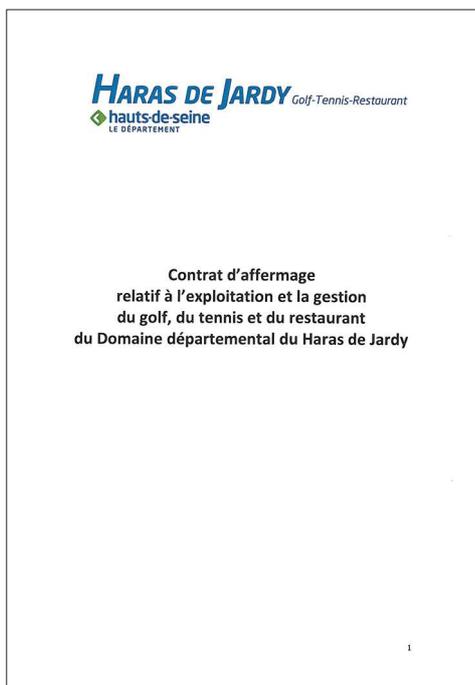
Il a établi un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS), adopté par délibération du Conseil général le 27 avril 2001. Ainsi, 2 741 ha, soit près de 15% du territoire, ont été identifiés comme nature à caractère sensible, affirmant ainsi la volonté du Département de préserver ces espaces. Ainsi, dans le cadre du chapitre 6 « Favoriser la diversité biologique des grands parcs et des forêts » du Schéma, les boisements en lisière de la forêt de Fausses-Reposes sont classés Espaces Naturels Sensibles. Le reste du Domaine du Haras de Jardy est classé Espace Naturel Associé, c'est une « zone tampon » qui permet de protéger au maximum l'ENS.



Extrait de la carte *Open data ENS*  
© CD92

### **Le contrôle des délégations de service public**

Le Département contrôle et gère deux concessions de service public différentes. Une concession pour la pratique de l'équitation et une autre pour la pratique du tennis, du golf et l'activité de restauration. En tant que propriétaire du domaine, le Département met en place des contrats de concession tous les 5 à 8 ans. Ces contrats d'affermage définissent les zones concédées (voiries, espaces verts, bâtiments) et leur entretien.



Concessions actuelles, en-tête des deux contrats  
Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Outre les articles généraux qui cadrent le contrat, les différentes thématiques spécifiques sont abordées dans les annexes. Ainsi, une annexe correspond à l'entretien des espaces verts (ou espaces extérieurs) et une autre concernant la démarche qualité et développement durable. Une réunion mensuelle pour chaque concession permet de faire le point sur la bonne application de ce contrat.

### **Marché public d'entretien des espaces verts**

Le Département gère en direct la gestion des espaces verts non délégués, les rénovations et les gros travaux. Pour la gestion des espaces verts non délégués, le Département réalise un marché d'entretien tous les quatre ans : c'est une entreprise d'espaces verts qui entretient le Domaine suivant les prescriptions du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du marché. Une réunion bimensuelle permet de faire le point sur la bonne application du CCTP.

### **Les démarches de labellisation écologiques du Domaine**

*Le label Golf Ecodurable®*

Le golf du Domaine est le seul de France à ne pas utiliser de produits chimiques (insecticides, pesticides...). La zone déléguée du tennis, du golf et du restaurant est labellisée « Golf Ecodurable » depuis janvier 2014. Ce label récompense des pratiques non polluantes, favorables à la biodiversité ainsi qu'à l'activité biologique du sol et économes en eau et énergie.

Plan des zones et des équipements à entretenir par les délégataires  
(les surfaces laissées en blanc sont gérées directement par le CD92)



## Le label Eve®

Depuis 2015, l'ensemble du Domaine (y compris le golf) est labellisé Espace Végétal Ecologique (Eve®). Ce label vient récompenser l'ensemble des actions écologiques entreprises par le Département et les délégataires pour une gestion rigoureuse en termes de développement durable et d'environnement.



Délivré par l'organisme national de contrôle et certification Ecocert, ce label garantit la réalité d'une gestion environnementale exemplaire du Domaine. Il s'appuie sur un référentiel développé en 2006, à la demande des collectivités et en collaboration avec un comité d'experts et de professionnels des espaces végétaux et de l'environnement. Ce comité indépendant statue sur le contenu du référentiel et sur l'attribution du label. Il intègre les principes d'une gestion différenciée et permet d'inscrire la gestion des espaces végétaux dans une logique de développement durable. Il est aussi bien un outil de pilotage de la gestion du site qu'un signe de qualité pour les usagers. Il permet de valoriser le savoir-faire des différents gestionnaires du site et de le faire évoluer.

En octobre 2015, l'ensemble du site a été étudié, et finalement labellisé Eve® en décembre 2015. Chaque année, un nouvel audit a lieu permettant de vérifier la continuité de la gestion et la réalisation des améliorations souhaitées et reprenant le principe d'amélioration continue. Une centaine de points de contrôle, répartis sur 10 domaines, sont évalués :

- Gestion du paysage : plan de gestion, tableaux de bord des actions ;
- Préservation de la biodiversité : inventaires faune-flore, végétaux indigènes, gestions des espèces invasives ;
- Gestion de l'eau - politique d'économie d'eau : suivi mensuel des consommations, plan de réduction, analyse de qualité, récupération des eaux de pluie ;
- Préservation d'un sol vivant : analyses de sol, zéro pesticide, apports de matière organique... ;
- Qualité de l'air : utilisation d'énergie non polluante ;
- Maîtrise du bruit : mesures régulières du bruit, matériel à faible émission sonore ;
- Gestion de l'énergie : suivi des consommations, éclairage efficient ;
- Gestion des déchets : tri obligatoire, recyclage, compostage... ;
- Utilisation des matériels, matériaux et produits : produits éco certifiés, traçabilité, lutte biologique, fertilisant organique ;
- Gestion des aspects humains et sociaux : formation des agents, communication et information au public.

Certains critères sont obligatoires tels que le zéro phyto et d'autres sont incitatifs.

Lors de cet audit, de nombreux points forts ont été relevés sur le Domaine :

- Gestion raisonnée de l'arrosage du golf et des plantations par la récupération des eaux de pluie ;
- Gestion technique centralisée de l'éclairage des allées et des équipements sportifs en fonction des besoins ;
- Arrosage automatique des carrières et des manèges de la partie équestre réglé sur un pluviomètre, permettant de couper l'arrosage en cas de pluie.

*Le label « Refuge LPO »*

Le parc du Haras de Jardy est également classé « refuge LPO » depuis 2014. Il s'engage donc à respecter la charte de la LPO (ligue de protection des oiseaux), association de protection de l'environnement. Ainsi par exemple, toute destruction d'espèce sauvage est interdite dans le cadre de cette charte.

La LPO procède à des inventaires ornithologiques et utilise l'oiseau comme indicateur de l'état de la biodiversité du site. Elle préconise à partir de ses inventaires des actions de gestion afin de protéger la biodiversité du site.

# LE DIAGNOSTIC PAYSAGER

## 1) La gestion différenciée et les différents codes d'entretien

La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts qui consiste à appliquer un entretien différent selon l'usage, la fréquentation et la nature des espaces qui composent un parc. Ainsi, certaines zones vont être très entretenues (zone horticole à vocation ornementale), d'autres zones sont moins entretenues (zone naturelle à vocation écologique). Il n'y a donc pas d'espace mal entretenu ou négligé mais des entretiens différents pour chaque zone. Par exemple, les espaces les plus fréquentés seront classés en code horticole. Ils seront alors fréquemment tondu et on pourra y trouver des massifs floraux d'annuelles et de bisannuelles. Alors qu'une zone classée en code naturel sera tondue une fois par an, sans arrosage, pour maintenir une prairie à vocation écologique.

La gestion différenciée cherche ainsi à ramener la nature en ville, à favoriser la biodiversité, à limiter les pollutions (pesticides, engrais...) pour le bien être des usagers. De plus, elle améliore le cadre de vie en diversifiant les ambiances paysagères.

Les codes qualité ont été déterminés pour expliquer au public comment les différents parcs départementaux sont gérés. Les codes sont les mêmes sur chacun des parcs et ont été validés par le Président du Conseil départemental, lors de l'élaboration du premier plan de gestion ; celui du Domaine départemental de Sceaux.

Les quatre différents codes d'entretien sont les suivants auxquels s'ajoute le code 5 pour les terrains sportifs.

### **Code qualité 1 : zone horticole**

Architecture paysagère forte, horticole de qualité. Entretien soutenu et soigné. Vocation ornementale. Présence de massifs à floraison saisonnière, de pièces de gazon (arrosage automatique), de haies taillées, de topiaires, d'alignements d'arbres taillés, de mosaïculture...

### **Code qualité 2 : zone jardinée**

Espace vert structuré, horticole. Entretien régulier. Vocation d'usages calmes. Présence de pelouses régulièrement tondues, de haies taillées, de parterres de vivaces, d'arbres d'alignement en forme libre...

### **Code qualité 3 : zone rustique**

Espace vert plus spontané, végétation indigène. Gestion extensive. Vocation d'usage de loisirs de plein air (sports, jeux de groupe). Présence de pelouses, de prairies fleuries, de sous-bois, de boisements, de haies champêtres...

#### **Code qualité 4 : zone naturelle**

Milieu naturel conservé ou développé, refuge de biodiversité, avec un contrôle des espèces invasives et de la dynamique végétale (contre le renfermement des zones ouvertes ou l'atterrissement des zones humides par exemple). Végétation indigène écotype uniquement. Présence de prairies naturelles, de friches, de lisières, de haies libres, de boisements avec bois mort, de mares...

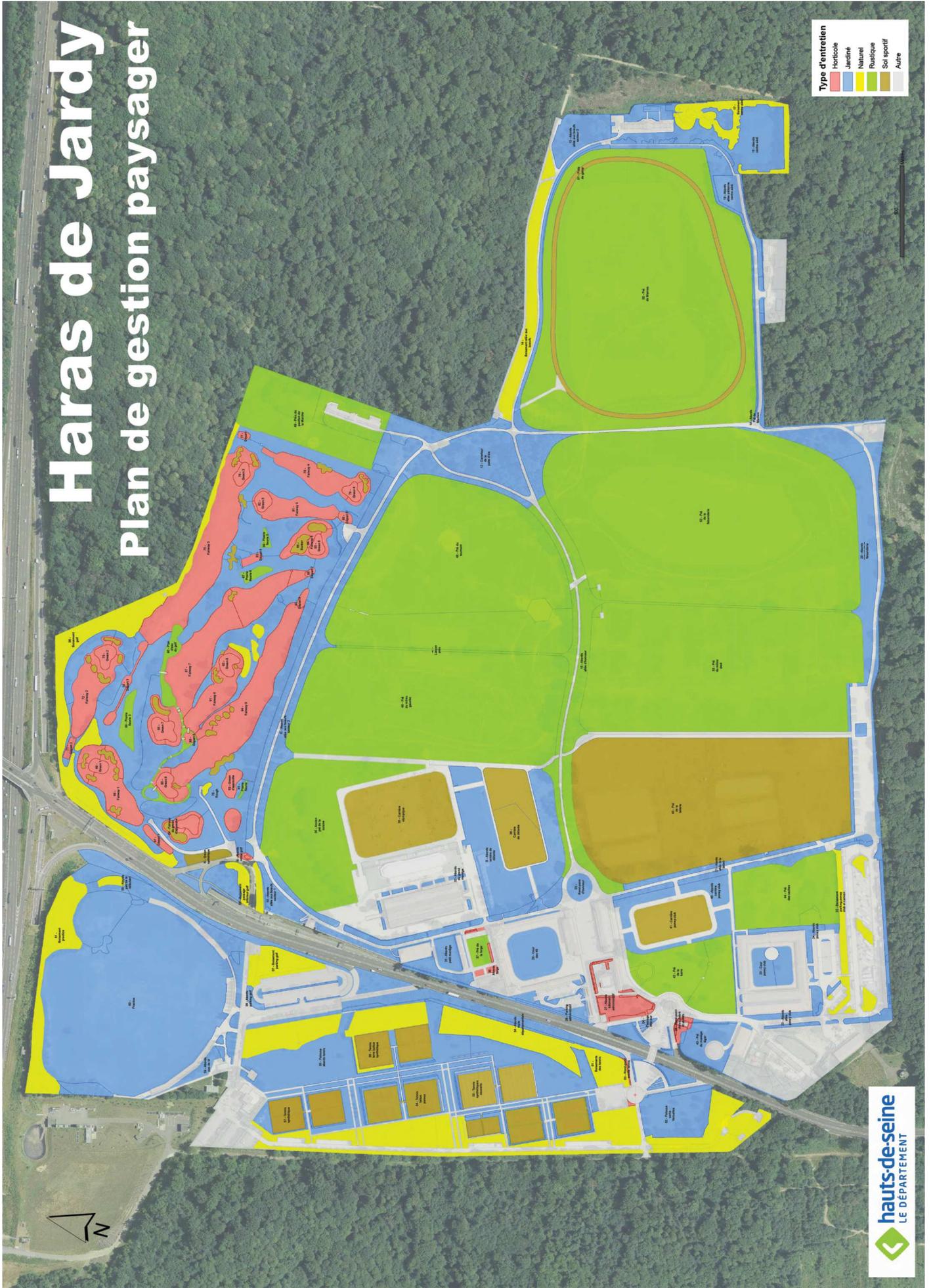
#### **Code qualité 5 : sol sportif**

Ce code a été ajouté avec l'élaboration de plans de gestion pour les parcs à vocation sportive : le Parc du Pré Saint-Jean et le Domaine départemental du Haras de Jardy. Ce sont des surfaces minérales, synthétiques ou stabilisées destinées à la pratique des différents sports. Ces zones sont entretenues de façon à permettre la pratique du sport dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

99 unités de gestion ont ainsi été définies au Haras de Jardy. Chacune d'elle est classée selon un code d'entretien offrant des ambiances paysagères différentes.

# Haras de Jardy

## Plan de gestion paysager



**Tableau récapitulatif des unités de gestion**

<i>NOM UNITE DE GESTION</i>	<i>N°</i>	<i>Type entretien</i>	<i>m<sup>2</sup></i>
<i>UNITES gestion CD92</i>			
Boisements des tennis	1	Naturel	22 489
Pelouse sortie Versailles	2	Jardiné	3 992
Rond-point entrée tennis	3	Horticole	77
Passage inférieur	4	Jardiné	467
Pelouse abords tennis	5	Jardiné	20 489
Abords parking golf	6	Jardiné	899
Boisement parking golf	7	Naturel	2 176
Boisement passage inférieur golf	8	Naturel	897
Abords entrée golf	9	Horticole	86
Abords allée aux boeufs secteur 1	10	Jardiné	4 686
Abords allée aux boeufs secteur 2	11	Jardiné	8 748
Carrefour de la patte d'oie	12	Jardiné	9 425
Abords allée aux boeufs secteur 3	13	Jardiné	3 582
Boisement allée aux bœufs	14	Naturel	3 545
Abords allée d'honneur	15	Rustique	8 052
Abords centre aéré	16	Jardiné	6 847
Boisement centre aéré	17	Naturel	2 806
Abords allée piétonne centre aéré	18	Jardiné	2 046
Abords Pré de Marnes	19	Jardiné	1 686
Abords chemin de la faisanderie	20	Jardiné	10 493
Abords allée de la laiterie	21	Jardiné	3 199
Boisement parking poney club et camion	22	Naturel	2 128
Abords allée poney club	23	Jardiné	1 339
Abords poney club	24	Jardiné	1 660
Cour poney club	25	Jardiné	1 667
Rond-point cheval cabré et abords	26	Horticole	453
Abords bâtiment administratif	27	Horticole	1 693
Parking administratif	28	Jardiné	1 003
Cour des 49	29	Jardiné	2 772
Abords forge	30	Horticole	302
Abords petit manège	31	Jardiné	1 954
Abords du grand manège	32	Jardiné	503
Rond-point d'honneur	33	Jardiné	690
Abords route départementale	34	Jardiné	15 549
Ancien pré de la cuisine	35	Rustique	14 644
Carrière olympique	36	Sol sportif	8 511
Pré de la forge	37	Rustique	685
Abords carrière de détente	38	Jardiné	9 042
Carrière de détente	39	Sol sportif	4 994
Abords carrière poney club	40	Jardiné	3 093
Carrière poney-club	41	Sol sportif	3 231
Pré de la barre	42	Rustique	6 866
Pré du manège léger	43	Rustique	1 907
Pré des vaches	44	Rustique	8 039
Pré de la laiterie	45	Sol sportif	40 156
Pré du milieu gauche	46	Rustique	33 890

**Tableau récapitulatif des unités de gestion (suite)**

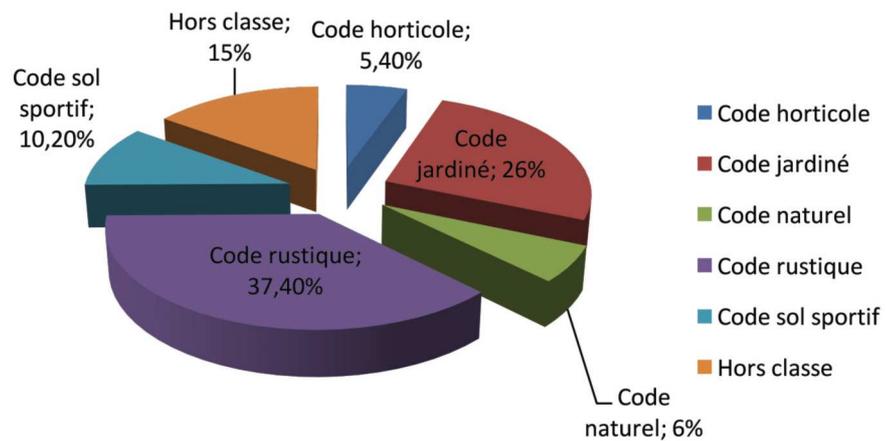
<i>NOM UNITE DE GESTION</i>	<i>N°</i>	<i>Type entretien</i>	<i>m<sup>2</sup></i>
<i>UNITES gestion délégataire équestre</i>			
Liaison prés	47	Rustique	1 198
Pré du tournant	48	Rustique	39 321
Prés du pavillon de la Marche	49	Rustique	9 829
Pré de Marnes	50	Rustique	62 225
Piste de galop	51	Sol sportif	3 886
Pré de la faisanderie	52	Rustique	58 523
Pré du milieu droit	53	Rustique	39 565
Tennis béton poreux	54	Sol sportif	6 214
Tennis synthétiques couverts	55	Sol sportif	2 754
Tennis terre battue synthétique	56	Sol sportif	2 753
Tennis synthétique	57	Sol sportif	2 620
Abords pas de tir débutant	58	Jardiné	3 276
Abords pas de tir	59	Jardiné	1 253
Practice	60	Jardiné	34 600
Boisement practice	61	Naturel	5 350
Green synthétique	62	Horticole	528
Green d'approche	63	Horticole	1 176
Fairway du green d'approche	64	Horticole	484
Prairie fleurie	65	Rustique	62
Bunker	66	Sol sportif	2 840
Départ 1	67	Horticole	329
Fairway 1	68	Horticole	2 560
Green 1	69	Horticole	283
Rough	70	Jardiné	40 387
Départ 2	71	Horticole	175
Fairway 2	72	Horticole	2 495
Green 2	73	Horticole	421
Départ 3	74	Horticole	461
Fairway 3	75	Horticole	6 668
Green 3	76	Horticole	308
Départ 4	77	Horticole	108
Fairway 4	78	Horticole	2 239
Green 4	79	Horticole	281
Départ 5	80	Horticole	162
Fairway 5	81	Horticole	1 577
Green 5	82	Horticole	313
Départ 6	83	Horticole	207
Fairway 6	84	Horticole	881
Green 6	85	Horticole	282
Départ 7	86	Horticole	68
Fairway 7	87	Horticole	7 024
Green 7	88	Horticole	544
Départ 8	89	Horticole	123
Plan d'eau du golf	90	Rustique	1 356
Fairway 8	91	Horticole	1 953
Green 8	92	Horticole	381

NOM UNITE DE GESTION	N°	Type entretien	m <sup>2</sup>
<i>UNITES délégataire tennis et golf</i>			
Départ 9	93	Horticole	164
Fairway 9	94	Horticole	7 008
Green 9	95	Horticole	424
Boisement golf	96	Naturel	8 694
Prairie fleurie 6	97	Rustique	325
Prairie fleurie 5	98	Rustique	148
Prairie fleurie 3	99	Rustique	701
		<b>sous-total</b>	<b>1 301 935</b>

NOM UNITE DE GESTION	N°	Type entretien	m <sup>2</sup>
Autres (bâti et cheminements)			111 082
<b>SURFACE TOTALE</b>			<b>1 413 017</b>

### Pourcentage des types d'entretien présents sur le parc



## 2) Le patrimoine arboré

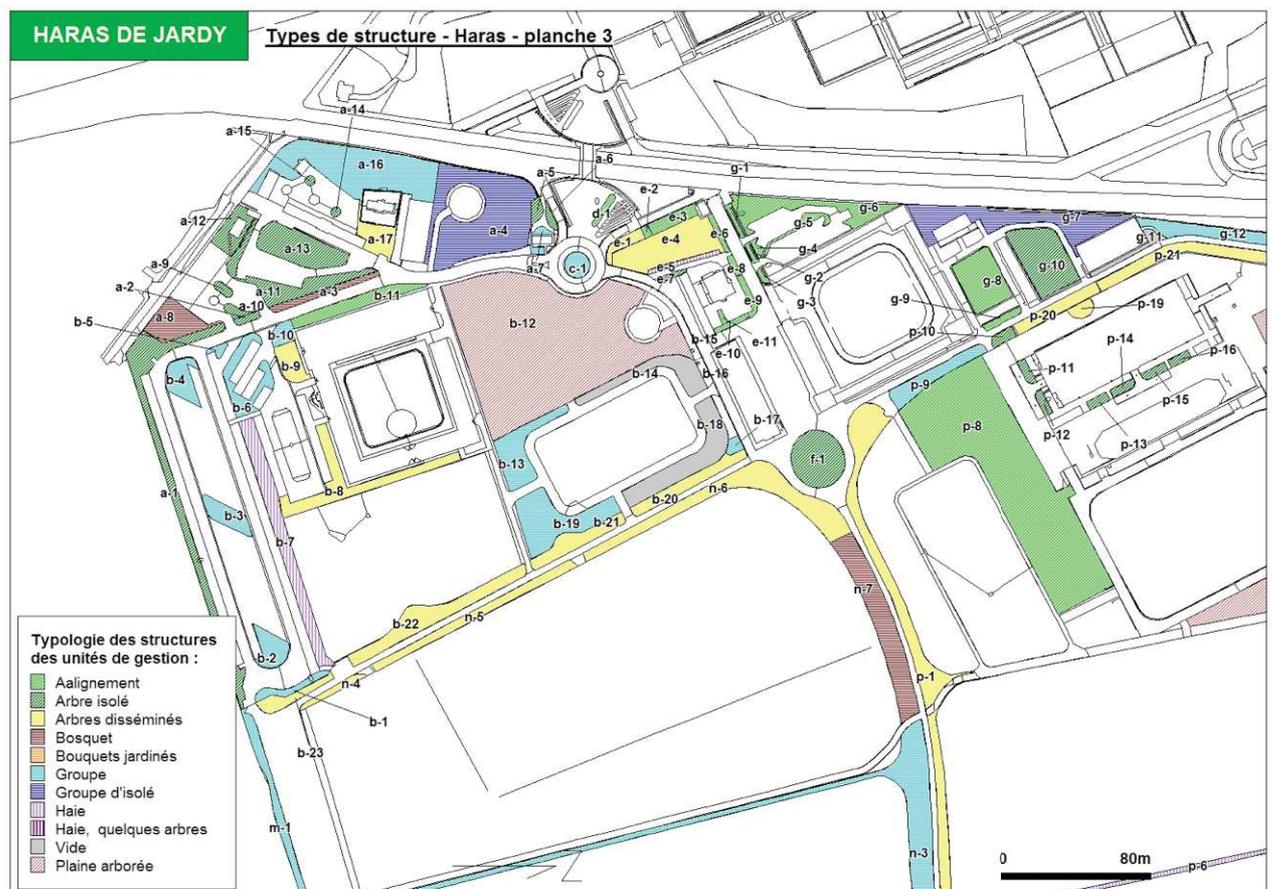
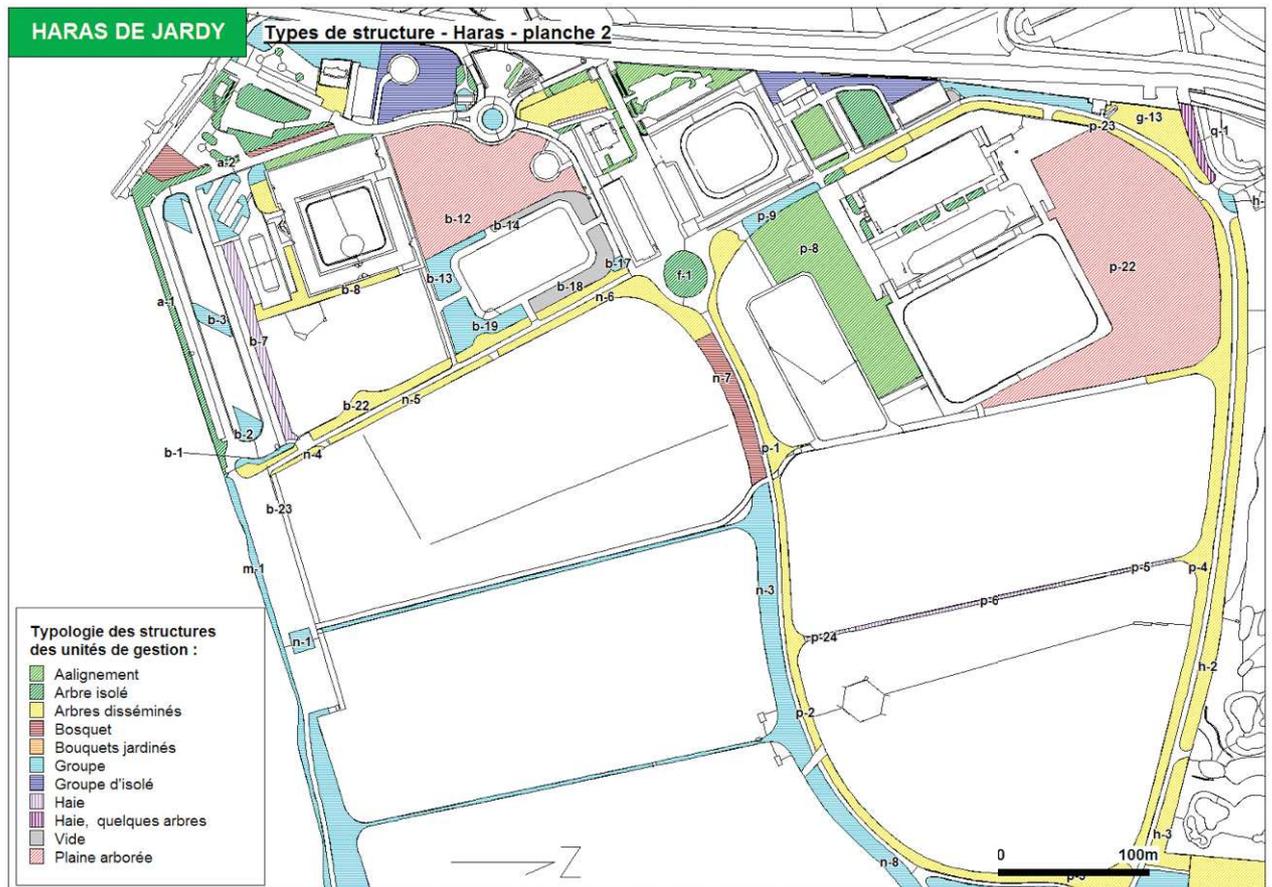
Un plan de gestion des parcelles ornementales a été réalisé pour l'ensemble du Domaine. Il rassemble des préconisations de gestion pour l'ensemble des arbres. Cette expertise a été réalisée par l'Agence de l'Arbre. L'objectif est d'assurer la pérennité du patrimoine arboré et de conserver une bonne diversité aussi bien au niveau des essences que de l'âge des sujets. Cette diversité confère à l'écosystème une meilleure résistance aux agressions. Par exemple, les parasites sont fréquemment spécifiques à une espèce et donc, le fait d'avoir une forêt constituée d'essences variées limite la contamination et évite d'avoir la totalité des arbres malades en même temps.

Ainsi, l'étude a porté sur la diversité des essences et de l'âge des sujets. L'état sanitaire des arbres a également été évalué pour indiquer si une intervention était nécessaire pour garantir la sécurité du site.

L'analyse du patrimoine ornemental du site est obtenue par un découpage en unités de gestion (UG). Chaque unité correspond à un (ou plusieurs) arbre(s) ayant une même destination. Elle est décrite par un ensemble de critères correspondant à une valeur moyenne pour l'ensemble des sujets de l'unité de gestion :

- sa situation : chaque unité est repérée sur plan et un identifiant unique lui est attribué ;
- les données botaniques : genre, espèce et variété de l'essence principale et deux autres essences les mieux représentées ;
- l'effectif : nombre d'arbres ;
- le type de structure : les groupes sont décrits par un type de structure : alignements, arbres disséminés, bosquets, bouquets jardinés, haies... ;
- la hauteur dominante : hauteur des arbres les plus développés ;
- le mode de gestion : port des arbres (libre, semi-libre, réduit relâché, rideau, architecturé) ;
- la classe d'âge : stade de développement (jeune, adulte ou mature) ;
- l'environnement du pied des arbres : celui-ci est décrit par la nature du sol ou le revêtement présent (gazon, paillage, couvre sol, massif, stabilisé, terre végétale...) ;
- la vitalité : dépérissant, peu poussant, moyen poussant, poussant ;
- l'état sanitaire ;
- l'objectif à terme : type de structure souhaitable à terme ;
- les travaux à réaliser et délai : nature des travaux préconisés et délai d'intervention ;
- les actions d'accompagnement : préconisations complémentaires.

Ci-après, des extraits de planches avec la typologie des structures des unités de gestion ainsi que leur classification (de sain à mort ou dangereux).



Cartographie des types de structures et classification des unités de gestion pour le secteur équitation Haras de Jardy - Plan de gestion du patrimoine arboré - octobre 2015 (Agence de l'Arbre)

### 3) Les différentes entités paysagères

Le Haras de Jardy accueille de nombreuses activités différentes. Les entités paysagères sont donc très variées sur l'ensemble du site.

#### Les boisements

Ils sont principalement situés en bordure du Haras (sauf pour ce qui concerne les boisements des tennis) à la lisière de la forêt de Fausses-Reposes. Cette forêt est un élément indissociable du Haras et lui apporte sa tranquillité. L'allée aux Bœufs, longeant le bois et isolée du site par une bande boisée permet de trouver sur le parc cette ambiance de chemin forestier.



Boisements à proximité des tennis le long de la forêt  
© CD92/M. de Gasquet



Boisements le long du chemin aux Bœufs en lisière de forêt  
© CD92/M. de Gasquet

#### Les prairies

Deux types de prairies existent :

- Les prairies/prés – dédiées aux chevaux sur lesquels ils peuvent paître. Il en existe 7 au total. Entourés de lisses blanches, les prés offrent de grandes ouvertures sur l'ensemble du site, sans obstacle visuel. Cinq d'entre elles sont utilisées plusieurs fois par an pour les compétitions de cross : le parcours de cross traverse les prés dans lesquels sont placés différents obstacles.



Pré du milieu gauche  
© CD92/M. de Gasquet



Obstacle de cross sur une prairie  
© CD92/M. de Gasquet

Depuis 2007, les prairies bénéficient exclusivement d'un traitement de fertilisation biologique.

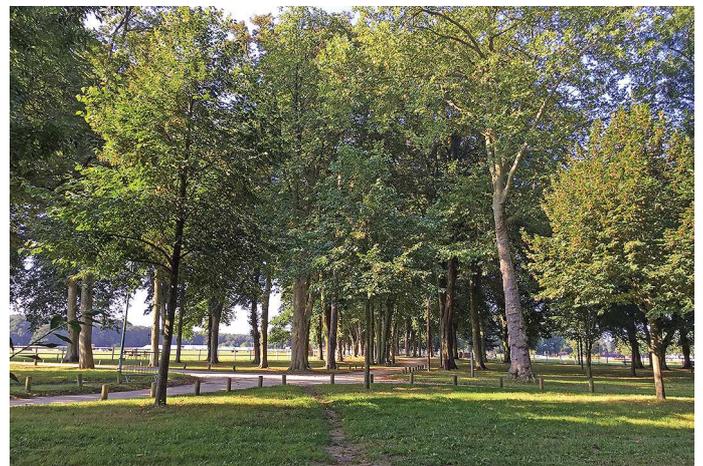
- Autre type de prairie : les espaces enherbés non tondus qui sont fauchés en automne pour favoriser la biodiversité. A Jardy, aujourd'hui, c'est le cas pour l'allée d'honneur ainsi que pour les prairies fleuries du golf.



Prairies fleuries du golf  
© CD92/M. de Gasquet

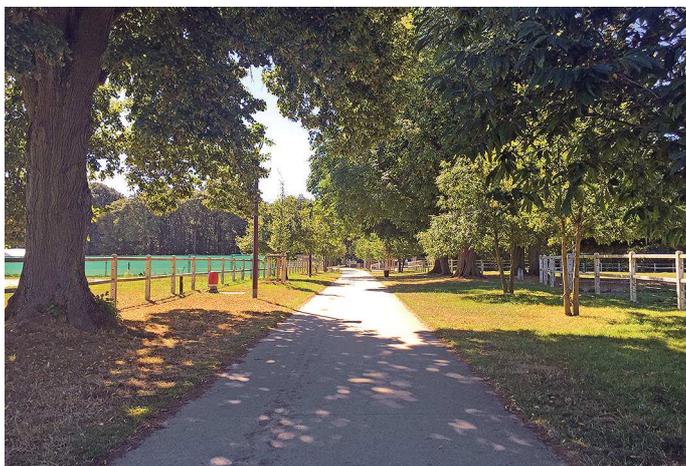
### **Les pelouses et promenades arborées**

Réparties sur l'ensemble du parc, les pelouses arborées sont des espaces engazonnés. De grands arbres apportent ombre et fraîcheur. Agrémentées de bancs et de tables de pique-niques, elles offrent des espaces de détente et de repos. Les pelouses arborées sont également présentes sur le golf, offrant aux golfeurs des espaces ombragés.



Carrefour de la patte d'oie  
au fond du domaine équestre  
© CD92/M. de Gasquet

L'allée aux Bœufs est la plus longue, elle a été divisée en 3 secteurs. Elle fait tout le tour du domaine jusqu'au chemin de la Faisanderie situé au sud du domaine équestre (avec sa grande plaine arborée). Les autres allées permettent de circuler entre les différentes installations sportives (carrières ou tennis) ou entre les prés. Certaines allées sont exclusivement piétonnes telles que les allées circulant entre les différents terrains de tennis et l'allée d'honneur côté équestre (voir photo de couverture).



Allée de la laiterie  
© CD92/M. de Gasquet

## Le practice du golf

Le practice est un grand espace engazonné bordé par une large bande boisée au nord. Il est tondu une fois par semaine (sauf l'hiver) pour faciliter le jeu.



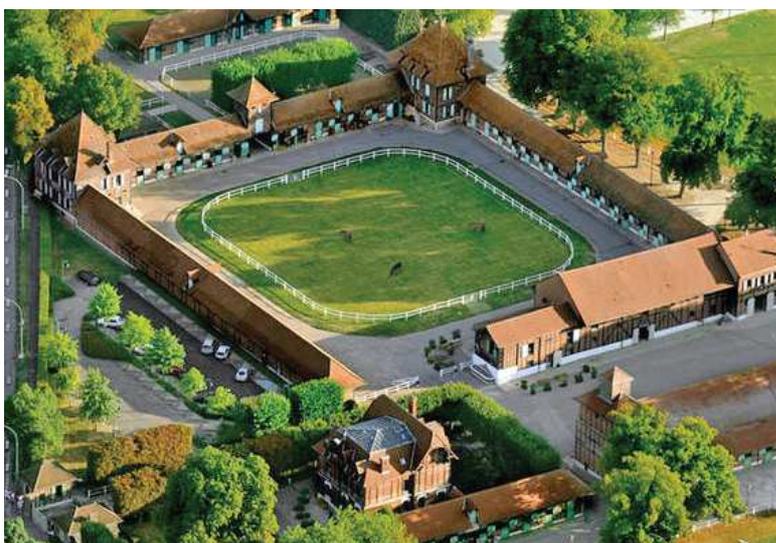
Le practice et le pas de tir  
© CD92/M. de Gasquet



Le practice et ses boisements au fond du domaine  
© CD92/M. de Gasquet

## La cour des 49, un des emblèmes historiques du Domaine

Certaines zones du Domaine sont plus horticoles, certaines démarquent notamment des zones historiques du Domaine. La cour des 49, l'emblème de Jardy, est une zone particulièrement soignée et tondu très régulièrement. Cette cour entourée de bâtiments de style anglo-normand dans lesquels sont alignés 49 boxes donne tout son charme au lieu. Le centre de la cour est occupé par un pré entouré de lisses blanches. En cas d'incendie, les chevaux y sont évacués à l'intérieur.



Cour des 49, emblème de Jardy  
© CD92/O. Ravoire

## Les entrées du Domaine

Les entrées du Domaine sont des zones très soignées, marquées par des parterres de fleurs, des jardinières ou encore des alignements d'arbres. L'accès au pavillon administratif côté équestre est aussi une zone particulièrement soignée et marquée notamment par des alignements de tilleuls et de marronniers taillés en rideau.



Abords des bâtiments administratifs  
© CD92/M. de Gasquet



Entrée du pavillon de l'orangerie  
© CD92/M. de Gasquet

## Le golf

Le golf est une zone particulièrement soignée. Les greens et les fairways demandent de l'arrosage et une tonte très régulière (surtout pour les greens). Le golf comprend également des bosquets ainsi qu'un plan d'eau utilisé pour l'arrosage. C'est un lieu calme et champêtre qui permet une véritable diversité paysagère dans les grands espaces engazonnés du golf.

Depuis 2014, le golf détient le label Golf Ecodurable®. Il a été le tout premier golf détenteur de ce label et bénéficiant exclusivement d'un traitement biologique.



Plan d'eau du golf  
© CD92/M. de Gasquet



Le golf : du green au rough  
© CD92/M. de Gasquet

## Les sols sportifs

Les sols sportifs sont des sols non naturels dédiés à la pratique sportive. Côté équitation, les carrières et les rings sont arrosés régulièrement et rechargés en sable lorsque nécessaire. Ces carrières permettent aux cavaliers et à leurs chevaux de s'entraîner. Elles accueillent également les grandes compétitions qui ont lieu toute l'année au Haras de Jardy. La carrière olympique qui est la plus grande mesure 120 mètres par 70.



Carrière olympique  
© CD92/M. de Gasquet

Les tennis sont les autres types de sols sportifs à Jardy. Ils sont au nombre de 21 et de différentes surfaces : béton poreux, synthétiques, et terre battue synthétique.

On trouve d'autres sols sportifs sur le golf du Domaine :

- les « *bunkers* » qui sont des fosses à sables faisant partie des obstacles disposés sur le parcours afin de le rendre plus difficile.
- un green synthétique d'entraînement situé à l'entrée du golf.



Tennis synthétique  
© CD92/M. de Gasquet



Un des bunkers du golf  
© CD92/M. de Gasquet



Vue aérienne sur les tennis  
© CD92/O. Ravoire

### Les bâtiments historiques

Outre la cour des 49, la majorité des pavillons qui hébergeaient les poulains ont été conservés. Aujourd’hui, le Pavillon de la Marche, situé à l’extrémité Ouest du parcours de golf, abrite les écuries de propriétaires. Le Pavillon de Marnes, situé à l’extrémité Ouest du parc est aujourd’hui un espace boisé fermé occupé par un centre aéré géré par le Département. Les autres pavillons sont aujourd’hui des logements ou des bureaux.



Pavillon de la Marche  
© CD92/M. de Gasquet



Centre aéré  
© CD92/M. de Gasquet

# LE DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

## 1) Généralités

Malgré la vocation sportive du Domaine, le Haras de Jardy est aussi un espace de promenade à proximité et en lisière de la forêt.

Superficie totale (dont bâtis et cheminements) : 75 ha

Surface horticole (golf et entrées) : 4,1 ha

Surface jardinée (pelouses) : 19,7 ha

Surface non tondue (y compris les prairies pour les chevaux) : 28,5 ha

Surface de boisements : 4,7 ha

## 2) La flore

### Inventaire des habitats

Un inventaire des habitats a été réalisé en 2016 (mai et août) par le Conservatoire Botanique National du Bassin parisien. Il a permis de recenser l'ensemble de la flore présente sur l'ensemble du Domaine et d'identifier 20 habitats. Lors des inventaires, 188 taxons ont été recensés au sein de ce parc, avec au total 159 taxons indigènes, 19 plantés ou cultivés et 10 naturalisés. Parmi les taxons indigènes, 96 % sont extrêmement communs à communs en Île-de-France. La Spargoute rouge (*Spergula rubra*), la Capselle rougeâtre (*Capsella bursa-pastoris* subsp. *rubella*), et enfin le Torilis noueux (*Torilis nodosa*), font partie des taxons les plus rares aux échelles considérées (Île-de-France et Hauts-de-Seine).

Deux espèces invasives ont été observées aux Haras de Jardy (la Renouée du Japon et le Robinier faux-acacia). Toutefois, l'acacia présente l'avantage d'être mellifère et son caractère invasif n'est pas systématique. Cela dépend du milieu dans lequel ils se trouvent, de l'âge du ou des sujets et de la gestion qui en est faite).

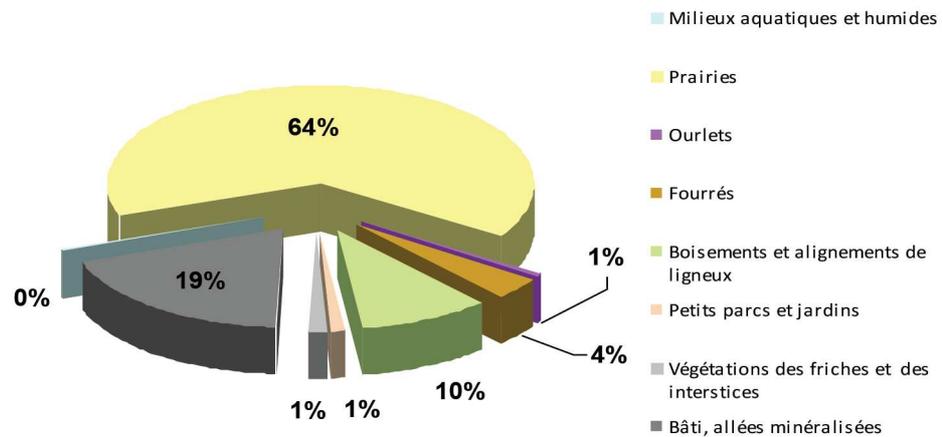


Capselle rougeâtre  
© CBNP-MNHN/R. Dupré



Torilis noueux  
© CBNP-MNHN/J. Détrée

Le Domaine est composé de milieux anthropiques (bâti, plantations horticoles, bassins...) et de milieux semi-naturels. En termes de surface, la majeure partie du site est composée de prairies pâturées par des équins, et des gazons urbains.



Proportion des grands types de milieux observés au Haras de Jardy  
Rapport CBNP-MNHN

Au sein du Domaine, les végétations les mieux représentées sont les prairies pâturées, surpâturées et piétinées (pelouses du Domaine) totalisant une surface d'environ 49 hectares.

Concernant les massifs fleuris situés aux endroits stratégiques, ils sont constitués de plantes annuelles et bisannuelles, de bulbes de jonquilles ainsi que de vivaces.

### Le patrimoine arboré

Pour ce qui concerne plus spécifiquement le patrimoine arboré du Domaine, il est surtout présent dans les boisements (66% du patrimoine arboré) et composé principalement d'essences indigènes telles que le chêne, le charme, le tilleul, l'érable ainsi que le frêne et le hêtre. Les boisements les plus récents du Domaine sont ceux des tennis.



Des espèces non indigènes sont également présentes, faisant partie des premiers arbres plantés sur le Domaine : il s'agit notamment des marronniers, platanes, catalpas, magnolias, et conifères (pin noirs et cèdres) et dans le secteur du golf, du cyprès chauve, du séquoia géant et de l'érable argenté.

On trouve également des espèces ornementales isolées telles que le prunus avium le long des allées de promenade.

Catalpa soutenu par des étaies  
© CD92/M. de Gasquet

Le type de structure le plus représenté sur le Domaine est l'alignement : on retrouve surtout des alignements de tilleuls taillés en rideau aux entrées ainsi que des alignements d'espèces diversifiées le long des allées. Les arbres isolés ou en groupes sont majoritairement les érables, les marronniers, les pins, les tilleuls, les frênes, les platanes et les charmes. Les boisements sont constitués principalement d'érables, de charmes, de cerisiers et de merisiers.



Alignement de tilleuls taillés en rideau  
© CD92/M. de Gasquet

Un peu moins de la moitié du patrimoine arboré est constitué de jeunes arbres (de moins de 20 ans), permettant ainsi d'assurer un patrimoine d'avenir en prévision du renouvellement des sujets matures à long terme.



Chêne centenaire  
© CD92/M. de Gasquet

### 3) La faune

Les inventaires faunistiques réalisés au Haras de Jardy ont porté principalement sur les oiseaux et sur les insectes. Ce ne sont pas des inventaires exhaustifs mais ils permettent de connaître les espèces les plus facilement observables et fournissent ainsi un bon indicateur pour définir la qualité écologique du milieu. Un inventaire plus précis est prévu prochainement, il permettra d'affiner ces données.

#### Les mammifères

Au niveau des mammifères, la plupart des espèces présentes au Haras de Jardy sont communes à celles présentes dans les autres parcs du département. Certaines espèces sont mentionnées dans les inventaires et régulièrement observées, et d'autres sont fortement suspectées d'être présentes sur le site par la typologie de l'habitat.

L'écureuil roux et le hérisson sont régulièrement observés. A noter que ces deux espèces bénéficient d'une protection totale par arrêté du 23 avril 2007. Depuis 2015, un refuge à hérisson a été installé au centre aéré en limite de forêt afin de lâcher des hérissons soignés provenant de la clinique vétérinaire de Maisons-Alfort. Cet enclos permet une période de transition avant un retour à la vie sauvage. Le hérisson est classé sur les listes rouges des espèces protégées du fait de son déclin notamment lié au nombre d'individus écrasés sur les routes. Cette action est menée grâce au centre de sauvegarde de la faune sauvage de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort.

D'autres mammifères, très liés à la présence de l'homme sont également présents comme le renard roux, qui joue un rôle sanitaire intéressant en tant que grand prédateur du parc. On note également la présence d'espèce domestique comme le chat qui limite fortement la population de souris, de rats et de surmulots. Toutefois, afin de limiter la population de chats sur le Domaine, le Département travaille depuis 2005 avec une association garchoise qui contrôle, stérilise et vaccine les chats sur le Domaine dès que nécessaire. De plus, la nouvelle loi sur les chats errants (arrêté du 3 avril 2014) rend la stérilisation et l'identification des chats errants obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Des chauves-souris sont également présentes sur le site. Par arrêté ministériel (du 23 avril 2007), l'ensemble des espèces de chiroptères est protégé contre la destruction des individus et de leurs sites de reproduction. Cinq nichoirs à chauve-souris ont été mis en place depuis 2003 et 2005. Une occupation régulière est constatée.

## Les oiseaux

### *Inventaire ornithologique en 2014 par la LPO*

Conformément à la charte « Refuge LPO » pour laquelle le Haras de Jardy est engagée, un inventaire ornithologique a été réalisé par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) le 5 mai et le 3 juillet 2014. Depuis lors, le Domaine est classé « Refuge LPO ».

Lors de l'inventaire, huit points d'observation ont été choisis afin de couvrir l'ensemble du site. Les oiseaux sont ensuite identifiés soit en les observant visuellement soit grâce à leur chant. 35 espèces d'oiseaux ont été identifiées dont 21 comme nicheuses, les autres utilisant le site pour la recherche de nourriture et nichant dans les environs du site (le plus souvent dans la forêt de Fausses-Reposes).

La composition de l'avifaune du Haras de Jardy reflète le caractère forestier de l'environnement du site tout en soulignant le contexte urbain dans lequel le parc est imbriqué.



Panneau « Refuge LPO » du Haras de Jardy

N°	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Type d'habitat
1	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	généraliste
2	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	généraliste
3	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	milieux bâtis
4	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	généraliste
5	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	généraliste
6	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	milieux forestiers
7	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	milieux forestiers
8	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	milieux bâtis
9	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	milieux bâtis
10	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	généraliste
11	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	généraliste
12	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	généraliste
13	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	milieux forestiers
14	Pigeon biset domestique	<i>Columba livia (f.urbica)</i>	milieux bâtis
15	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	milieux bâtis
16	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	milieux forestiers
17	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	généraliste
18	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	généraliste
19	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaeae</i>	milieux forestiers
20	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	milieux bâtis
21	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	généraliste
22	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	milieux ouverts
23	Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	milieux forestiers
24	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	milieux forestiers
25	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	milieux bâtis
26	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	milieux forestiers
27	Pic noir	<i>Dyocopus martius</i>	milieux forestiers
28	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	milieux forestiers
29	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	milieux forestiers
30	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	milieux forestiers
31	Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	milieux forestiers
32	Pouillot fits	<i>phylloscopus trochilus</i>	milieux forestiers
33	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	milieux forestiers
34	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	milieux bâtis
35	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	milieux bâtis

Lors de cet inventaire, des espèces identifiées comme patrimoniales dans le contexte du Haras de Jardy compte tenu des caractéristiques et des potentialités d'accueil du site ont été observées : l'hirondelle rustique, l'hirondelle de fenêtre, le serin cini, le chardonneret, le pic noir. Les espèces patrimoniales étant des espèces identifiées comme nicheuses ou susceptibles de le devenir, peu abondantes et dont les statuts de conservation et les tendances d'évolution sont défavorables au niveau national et régional.



En plus de cet inventaire, sont régulièrement observés sur le Domaine des hérons, des pic-épeiches, des martin-pêcheurs, des buses, des faucons crécerelles et des chouettes hulottes.

Héron sur le pré de Marnes  
© CD92/M. de Gasquet

Le Haras de Jardy constitue un site très favorable à la nidification de l'hirondelle rustique. Une petite population y est présente, utilisant le bâti pour la nidification (dans les boîtes essentiellement). L'espèce est protégée ainsi que ses nids par la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des espèces protégées sur le territoire national. A ce titre, en application de l'article L411-1 du code de l'environnement, sont notamment interdits la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids.



Hirondelles rustiques observées au Domaine départemental du Haras de Jardy  
© LPO/O. Paikine

Les écuries du Domaine attirent plusieurs colonies de pigeons bizet qui sont une réelle problématique sur le site. D'une part, ils empêchent les hirondelles de nicher et d'autre part, leur présence dans les boîtes constitue une véritable problématique sanitaire et d'hygiène pour les chevaux. Malgré la mise en place d'un pigeonnier pour réguler et éloigner les colonies, le problème persiste puisqu'ils reviennent vers les écuries aux heures de nourrissage des chevaux.



Pigeonnier sur l'allée d'honneur  
© CD92/M. de Gasquet

### *Les nichoirs au Haras de Jardy : suivi annuel*

Sur le Domaine du Haras de Jardy, un ensemble de nichoirs a été mis en place permettant de créer des cavités artificielles pour les populations d'oiseaux cavernicoles. Les cavités naturelles sont rares sur le parc car les arbres morts sur pied ou creux sont abattus pour des raisons de sécurité. Ainsi, 40 nichoirs ont été installés avec un taux d'occupation de 85% pour l'année 2016. Les nichoirs ont été occupés principalement par des mésanges bleues, mésanges charbonnières, et autres mésanges moins communes, comme les petites mésanges nonettes et huppées, et dans une moindre mesure on y retrouve aussi le grimpereau, la sitelle torchepot, le rouge-gorge.

On peut noter l'intérêt particulier des deux espèces de mésanges en ce qui concerne la lutte biologique, notamment envers les chenilles défoliatrices telles que la processionnaire du pin. Une nichée de mésange bleue peut consommer sur une saison de 6 000 à 9 000 chenilles processionnaires.

### **Les insectes**

Un inventaire entomologique a été réalisé en recoupant les observations internes au Département depuis 2008. La catégorie d'insecte la plus représentée est celle des lépidoptères, c'est-à-dire des papillons. On trouve ainsi des espèces comme la belle dame, le paon du jour, la petite tortue, la piéride de la rave, la piéride du navet et le vulcain.

On trouve ensuite des espèces très communes comme le gendarme, la punaise Arlequin, la punaise verte, le bourdon terrestre, la guêpe commune ou encore la coccinelle à 7 points.



Deux hôtels à insectes sont installés au Haras de Jardy : un au centre aéré, jouant également un rôle pédagogique pour les enfants, et un autre au golf.

Des ruches sont installées depuis 2011 et 2014. Elles sont situées sur des zones non accessibles pour les usagers : dans la zone de service du Département ainsi que dans les boisements du practice du golf.

Hôtel à insectes au centre aéré  
© CD92/M. de Gasquet

# LA GESTION DU DOMAINE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

## Les travaux d'amélioration récents

Le présent plan de gestion est le premier mis en place pour le Domaine départemental du Haras de Jardy. Récemment, et en parallèle à la réalisation de ce plan, des travaux d'amélioration ont été réalisés dans le but de conserver un site de qualité et également de mieux répondre aux exigences de développement durable et du label Eve® et ce, en collaboration avec les délégataires du site ainsi qu'avec l'entreprise d'espace vert en place sur le Domaine.

Par exemple, des zones de pelouse n'ont plus été tondues pour les laisser évoluer librement vers des espaces de prairies, plus riches en termes de biodiversité. Ce type d'action est bien sûr à mesurer et à limiter dans un site sportif aussi fréquenté que le Haras de Jardy.



Espace de prairies à proximité de l'entrée du Haras – côté Vaucresson  
CD92/M. de Gasquet

D'autres actions en faveur de la biodiversité ont été menées récemment :

- lorsque cela est possible, le bois mort coupé est laissé sur place dans les zones boisées pour favoriser la colonisation par les insectes. De même, la coupe des arbres est également transformée en broyat laissé sur place ;
- en été, le nombre de paddocks a été diminué, limitant ainsi les zones de refus et permettant ainsi de conserver les espèces fourragères.



Fauconnier  
au Haras de Jardy  
© CD92/C. Devienne

Une action de sensibilisation a été menée auprès du personnel des palefreniers afin de limiter l'accès de la nourriture aux pigeons et de protéger les nids d'hirondelles dans les boxes. De plus, afin de trouver de nouvelles solutions pour limiter la population de pigeons, plusieurs essais avec un fauconnier sur site ont été expérimentés.

Concernant le patrimoine arboré, l'entreprise d'espaces verts a été sensibilisée afin de ne pas blesser les collets des arbres lors de la tonte. Pour les endroits qui le permettent, une gestion différenciée au pied des arbres est appliquée : pas de tonte autour de l'arbre. Dans les zones plus soignées, une attention particulière est exigée afin de ne pas blesser l'arbre.

Les nouvelles plantations choisies sont systématiquement des espèces indigènes, remplaçant au fur et à mesure les espèces horticoles.

Concernant les matériaux, une réflexion a été menée afin de mettre en place sur le site des matériaux innovants en substitution du bois traité. Le pourtour de la carrière olympique a ainsi été rénové avec des lisses en plastique recyclé. Le mobilier est également remplacé dans ce même matériau (poubelles, bancs, tables de pique-nique).



Lisses en plastique recyclé sur la carrière olympique (2017)  
CD92/M. de Gasquet

# LE PLAN DE TRAVAIL 2018-2022

Suite au diagnostic et dans un objectif d'amélioration continue, plusieurs axes ont été définis pour la gestion du Domaine départemental du Haras de Jardy pour les cinq prochaines années. De nombreuses propositions ont été étudiées en fonction de leur pertinence, de leur intérêt et de leur faisabilité, et pour chaque axe correspond un certain nombre d'objectifs et d'actions à réaliser. Ces opérations peuvent concerner tout le Domaine ou juste une partie, et peuvent concerner une ou plusieurs des directions du Département des Hauts-de-Seine ainsi que le ou les délégataires du Domaine.

Quatre grands axes d'amélioration ont été définis et précisés à travers des actions qui assureront la mise en œuvre.

## 1) Premier axe d'amélioration :

### **Renforcer la qualité paysagère et écologique du site**

- Dans l'optique de favoriser la biodiversité et d'apporter de nouvelles ambiances sur le Domaine, certains espaces de pelouses seront transformés en prairie. La remise en état des pelouses permettra de limiter autant que possible les zones à nu.
- La diversité des végétaux est un objectif majeur en axant les nouvelles plantations au maximum vers des espèces indigènes.
- La conservation du patrimoine arboré en bon état est aussi une cible importante, ceci commençant par une tonte soigneuse autour des arbres. Les plus vieux arbres (datant de la création du Haras) doivent faire l'objet d'une surveillance particulière. Des inventaires faune/flore seront réalisés afin de définir les actions réalisables à mettre en place pour favoriser la biodiversité sur le Domaine. Depuis 2016, le parc est classé refuge LPO et plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux ont été observées. La mise en place de précautions particulières pour les préserver va permettre de leur trouver des conditions d'habitats plus favorables sur le Domaine.

## 2) Deuxième axe d'amélioration :

### **Communiquer auprès du public et des différents intervenants**

La généralisation de la démarche environnementale est récente. Pour être mieux comprises par le public, les nouvelles pratiques de gestion seront expliquées grâce à des panneaux pédagogiques, les feuilles de parc et d'autres actions d'information (orales ou écrites). Il pourra également être envisagé d'associer certaines activités sportives avec la découverte de la gestion différenciée pratiquée sur le site.

## 3) Troisième axe d'amélioration :

### **Mettre en valeur la qualité patrimoniale du site et améliorer la qualité d'accueil du site**

Afin de pérenniser la qualité du patrimoine du domaine, un programme de rénovation des équipements sportifs, des allées et des bâtiments feront l'objet

de rénovation. Par ailleurs, au regard du nombre restreint de parkings et du nombre croissant d'usagers sur le site, des parkings paysagers seront réalisés côté centre équestre.

#### **4) Quatrième axe d'amélioration : Améliorer les techniques d'entretien**

Pour limiter les consommations d'eau, il est nécessaire de lancer la réfection des réseaux d'eau potable au Haras et d'arrosage au golf.

Pour limiter les consommations d'électricité, l'éclairage sera remplacé au fur et à mesure par des LED. Une vigilance particulière sera apportée sur la politique « zéro veille » sur l'ensemble du Domaine par les délégataires. Le logiciel d'éclairage sera amélioré afin de pouvoir identifier les différents points de consommation.

Pour poursuivre et aller plus loin dans la démarche environnementale, la gestion et l'entretien du Domaine seront optimisés et ce, notamment en fonction des objectifs du référentiel EVE® qui seront stipulés dans les nouveaux contrats de concession.

L'ensemble de ces opérations seront conduites sur la période 2018-2022 : elles seront soumises à la validation du Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine. Toutes les opérations n'ayant pas la même importance, les plus simples seront traitées directement sous forme de travaux ou nouveaux services, les plus complexes seront développées comme des projets. Ces dernières seront validées dans le cadre de la programmation pluriannuelle de la Direction des Actions Sportives (il s'agit de crédits délégués). Il est donc possible que certaines opérations soient reportées, ou encore annulées.

L'ensemble des services du Département chargés de l'entretien du site travailleront donc sur la base de ce plan de travail élaboré en cohérence avec le programme pluriannuel d'investissement (PPI). Pour mieux suivre les différentes actions de ce plan de travail, un tableau de bord sera mis en place : c'est un outil de programmation plus fin et actualisable en temps réel. Celui-ci reprend chaque actions et détermine son année de lancement, son enveloppe budgétaire, son pilote et son état d'avancement et ce, en concordance avec la PPI.

Ce plan de travail n'exclut pas la mise en œuvre de nouveaux projets, non encore écrits ici, proposés, pertinents et validés en cours de réalisation de ce présent plan de gestion.

#### **5) Le plan d'action**

# Plan de travail du domaine départemental du Haras de Jardy 2018-2022

Axe d'amélioration	Objectif	Opération	Action/Description	Où? N°UG	Qui?	Priorité	Date indicative de lancement	n° action	
I. Renforcer la qualité paysagère et écologique du site	Favoriser la strate herbacée	Mettre en place de prairies fauchées tardivement	Faire évoluer certaines zones jardinées (tondues) en zones rustiques (prairies)	Tout le domaine	DPPE	1	2017	1	
		Gestion différenciée des pieds d'arbres	Conservier une bande non tondue autour des pieds d'arbres sur les unités qui le permettent	Tout le domaine	DPPE / délégués	1	immédiat	2	
		Garder les pelouses en état	Limiter les voitures sur les pelouses lors des manifestations	Tout le domaine	DAS / délégués	1	2017	3	
		Limiter les zones à nue	Élargir les voiries pour limiter les dégradations des pelouses causées par les véhicules	Équitation UG : 20	DPPE	2	2018	4	
	Améliorer la diversité végétale	Remise en état après activités	Remettre en état les pelouses après les cross	Équitation	Équitation	Délégué équitation	1	immédiat	5
		Continuer à planter des espèces variées, indigènes ou adaptées	Commandes et plantations d'essences locales ou adaptées et variées	Tout le domaine	Délégué équitation/ DPPE	1	immédiat	6	
		Diversifier les ambiances paysagères	Maintenir les zones de prairie à l'essai : sortie Versailles et abords de l'allée d'honneur	UG : 2, 15	DPPE	1	2017	7	
		Conservier les espèces fourragères dans les prairies dédiées aux chevaux	Augmenter les surfaces en prairie sur les secteurs 3 puis 2 de l'allée aux bœufs	Équitation UG : 11, 12, 13	DPPE	3	2019	8	
		Inventaire faunistique	Reconstituer les prairies fleuries du golf : effectuer un griffage	Golf UG : 65, 97, 98, 99	Délégué tennis et golf	2	2017	9	
		Inventaire floristique	Procéder à des rotations régulières des paddocks dans les prairies	Équitation	Délégué équitation	1	Immédiat	10	
	Améliorer la biodiversité	Maintenir le parc en refuge LPO	Commande et réalisation	Tout le domaine	DPPE	3	2018	11	
		Créer des refuges pour la biodiversité	Commande et réalisation	Tout le domaine	DPPE	1	immédiat	12	
			Prendre en compte les préconisations de la LPO réalisables, continuer le suivi des nichoirs	Tout le domaine	DPPE	1	Immédiat	13	
			Laisser le bois coupé sur place dans les zones naturelles	Tout le domaine	DPPE / délégué tennis et golf	1	Immédiat	14	

Axe d'amélioration	Objectif	Opération	Action/Description	Où? N°UG	Qui?	Priorité	Date indicative de lancement	n° action	
<u>I. Renforcer la qualité paysagère et écologique du site</u>	<i>Limiter les espèces invasives</i>	Limiter la population de pigeons au Haras	Etudier la possibilité de faire venir un fauconnier à l'année, déplacer le pigeonnier vers un endroit plus stratégique	Equitation	DPPE	2	2017/ 2018	16	
			Sensibiliser les agents de la délégation équestre (moniteurs, palefrenier, agents techniques)	Equitation	Délégataire équitation/DAS	1	Immédiat	17	
	<i>Favoriser les espèces en place</i>	Protéger les populations d'hirondelles	Mettre en place un hôtel à hirondelles	Equitation	DPPE	3	2018	18	
			Sensibiliser les agents de la délégation équestre (moniteurs, palefrenier, agents techniques)	Equitation	Délégataire équitation	1	Immédiat	19	
	<i>Conserver le bon état du patrimoine arboré du parc</i>	Protéger les pieds d'arbres	Ne pas abîmer le collet lors des tontes sur les zones sensibles (unités horticoles et proches des bâtiments)	Tout le domaine	Délégataires / DPPE	1	1	immédiat	20
			Diagnostic phytosanitaire, taille et abattage si nécessaire, renouvellement	Tout le domaine	DPPE	1	1	immédiat	21
<u>I. Renforcer la qualité paysagère et écologique du site</u>	<i>Conserver le bon état du patrimoine arboré du parc</i>	Surveillance du patrimoine arboré	Remplacer les marronniers malades du parking administratif par des tilleuls	Equitation UG : 27	DPPE	1	2017	22	
			Elargir les zones de protections, mettre en place des clôtures en bois si nécessaire, voire des zones d'exclusion pour préserver un groupe d'arbres	Tout le domaine	DPPE	1	1	Immédiat	23
	<i>Conserver le bon état du patrimoine arboré du parc</i>	Maintenir la strate arborée	Eclaircir les sous-bois par recépage partiel	Tout le domaine	DPPE	1	1	Immédiat puis régulier	24
			Mettre en valeur l'alignement de tilleul à l'entrée paris en les dégaugeant des bosquets	Entrée tennis UG : 3	DPPE	2	2	2018	25
	<i>Conserver le bon état du patrimoine arboré du parc</i>	Jeunes sujets	Selon besoin : protéger les jeunes sujets et programmer leurs tailles de formation	Tout le domaine	DPPE	1	1	Immédiat puis régulier	26

Axe d'amélioration	Objectif	Opération	Action/Description	Où? N°UG	Qui?	Priorité	Date indicative de lancement	n° action	
II. Communiquer auprès du public et des différents intervenants	Sensibiliser/informer le public sur la gestion environnementale et communiquer sur le label EVE	Installation de panneaux d'information	Conception et installation de panneaux sur les zones non tondues	Equitation	DPPE/ DAS	2	2017	27	
		Inclure un texte sur la gestion environnementale dans les plaquettes distribuées aux licenciés ou lors des manifestations	Conception, réalisation, distribution	Equitation/ tennis et golf	Délégataires/ DAS/DPPE	2	2018	28	
		Informier le public sur les démarches environnementales mise en place	Conception de panneaux ou informations sur les feuilles de parc sur le traitement biologique des prairies.	Equitation	DPPE	2	2017	29	
		Mettre en place des actions écologiques pour le public	Organiser des manifestations en lien avec la gestion écologique	Tennis et golf	Délégataire tennis et golf	2	immédiat	30	
			Mise en place d'un potager biologique pour fournir le restaurant du club house	Equitation	délégataire équitation	3	2019	31	
		Sensibiliser/informer le public sur la gestion environnementale et communiquer sur le label EVE	Informier le public sur les traitements en cours	Mise en place d'un potager biologique pour fournir le restaurant du club house	Tennis et golf	délégataire tennis et golf	2	2018	32
				Conception et installation de panneaux sur le golf et communication orale à l'accueil du golf	Golf	délégataire tennis et golf	1	immédiat	33
				Installation de panneaux d'information	Domaine	DPPE/DAS	1	2017	34

Axe d'amélioration	Objectif	Opération	Action/Description	Où? N°UG	Qui?	Priorité	Date indicative de lancement	n° action	
III. Mettre en valeur la qualité patrimonial du site (Haras) et améliorer la qualité d'accueil du public	Conduire la réfection de certains équipements	Remplacer les lisses vieillissantes	Remplacer les lisses de la carrière olympique en matériau recyclé	Equitation UG : 36	DPPE/DAS	1	2017	35	
			Remplacer l'ensemble des lisses des carrières en bois traité par du plastique recyclé	Equitation UG : 39, 41, 45	DPPE/DAS	3	de 2018 à 2021	36	
			Réfection des courts de tennis	Remplacer les lisses béton du pourtour des prairies	Equitation	DPPE/DAS	3	de 2017 à 2021	37
			Création de deux parkings paysagers	Programmation de la réfection des courts de tennis au fur et à mesure (du plus ancien au plus récent)	Tennis	DPPE/DAS	2	de 2018 à 2021	40
	Augmenter la capacité d'accueil		Aménagement des abords du club house	Créer un parking sur le pré du manège léger ainsi que sur l'ancien pré de la cuisine en conservant et protégeant les arbres en place.	Equitation UG : 35, 43	DM	3	2018/2020	41
			Eclairer une partie du golf le soir	Réaliser un aménagement adapté au site	Tennis et golf	DPPE	3	2018	42
	Préserver la cour d'honneur		Limiter le stationnement des engins sur la cour d'honneur	Mettre en place l'éclairage des trous 1, 2 et 3 ou du bunker d'entraînement grâce à un panneau photovoltaïque	Golf	Déléataire tennis et golf	2	2018	43
			Réfection des circulations - accessibilité handicapés	Trouver un lieu plus adapté pour stationner les tracteurs	Equitation	Déléataire équitation	1	immédiat	44
	Conduire la réfection des voiries		Réfection des allées d'accès aux équipements sportifs	Remettre à neuf les voiries de circulation	Tout le domaine	DM/DAS	2	2018	45
			Poubelles bi-flux	Réfection allées périphériques des carrières : olympique, de détente et poney club, allée d'accès au village équestre, les entrées des prairies, passages de cross, allées des tennis fissurées.	Tout le domaine	DPPE/DAS	2	2018	46
	Tri des déchets	Poubelles bi-flux	Mise en place des poubelles bi-flux sur l'ensemble du site (mise en place en urgence et marché mobilier à mettre en œuvre)	Equitation	DPPE/DAS	1	2017	47	

Axe d'amélioration	Objectif	Opération	Action/Description	Où? N°UG	Qui?	Priorité	Date indicative de lancement	n° action
<u>V. Améliorer les techniques d'entretien</u>	Limiter les consommations d'eau au maximum sur le golf	Réfection du drainage et des bunkers du golf, remise à niveau du réseau	Golf	DPPE	2	2019	48	
		Remplacement des arroseurs du golf	Golf	Déléataire tennis et golf	1	2019	49	
	Réduire la consommation d'eau	Réaménager le réseau d'eau vétuste : étude et diagnostic	Tout le domaine	DPPE/PBT/DM	2	2018	50	
		Mettre en place des compteurs individuels, d'un nouveau compteur au fond du domaine (réseau ville centre aéré et logement) et dissocier compteurs chevaux et bâtiments	Tout le domaine	DPPE/DB	2	2018	51	
		Gestion des compteurs à distance avec système de détection des consommations anormales	Tout le domaine	DPPE/DB/DAS	2	2018	52	
		Rénovation de la totalité de la bache d'eau du golf	Golf UG : 90	DPPE/DAS	1	2017	53	
	Réduire la consommation d'eau	Arrosage avec l'eau de pluie	Tout le domaine	Déléataires / DPPE/ DB	1	Dès 2017	54	
		Suivi du pluviomètre	Equitation UG : 49	DE	1	Régulier	55	
		Passer à l'éclairage à LED	Tout le domaine	DM	2	immédiat	56	
	Réduire la consommation d'électricité	Etre vigilant sur le zéro veille	Tout le domaine	Déléataires / DPPE/ DAS	1	immédiat	57	
Agir sur les coûts des factures		Equitation	DB/DAS	1	2020	59		
<u>IV. Améliorer les techniques d'entretien</u>	Utiliser la méthode de désherbage alternatif	Sensibiliser les agents de la délégation au désherbage alternatif systématique	Equitation	Déléataire équitation	1	immédiat	60	
		Faciliter les déplacements d'engins dans le haras	Equitation	DPPE	1	2017	61	
	Améliorer l'entretien général	Limiter les nids de poules et les pollutions des eaux	Equitation	Déléataire équitation	1	immédiat	62	
		Former les agents de terrain	Equitation	DM/ DPPE	2	2020	63	
		Prévoir une sensibilisation sur la gestion différenciée pour les agents d'entretien du délégataire équestre	Equitation	Déléataire équitation	2	2018	64	

Axe d'amélioration	Objectif	Opération	Action/Description	Où? N°UG	Qui?	Priorité	Date indicative de lancement	n° action
<u>IV. Améliorer les techniques d'entretien</u>	<i>Gestion globale</i>	Améliorer les pratiques environnementales	Les nouveaux contrats de délégation stipulent qu'une démarche de labellisation doit être entreprise	Tout le domaine	2 délégués	1	immédiat	65
		Conserver le label EVE® sur le tennis et le golf	Suivre l'application du référentiel EVE, faire valider systématiquement l'emploi de nouveaux produits par ECOCERT et par le CD92	Tennis et golf	Délégué tennis et golf / DPPE	1	2017	66
		Conserver le label refuge LPO	Suivre les préconisations du cahier des charges de la LPO et les informer des gros travaux ayant un impact sur la faune et la flore	Tout le domaine	DPPE et délégués	1	immédiat	67

## CONCLUSION

Le plan de gestion paysager 2018-2022 est le premier mis en place pour le Domaine départemental du Haras de Jardy, site à vocation sportive et de détente. Grâce à un diagnostic complet, il a permis de rassembler un nombre important de données et ainsi de garantir une bonne identification de la complexité des enjeux liés au site. Ce plan de gestion permet désormais d'écrire toutes les connaissances acquises afin de les transmettre autrement qu'à l'oral. Il est le fruit d'un travail effectué sur deux années par les gestionnaires de la Direction des Parcs, des Paysages et de l'Environnement du site.

Pendant les cinq prochaines années, une attention particulière sera portée sur le maintien et le développement de la biodiversité du site notamment à travers la mise en place de prairies fauchées, la protection des espèces en place et la limitation du pâturage intensif. Les inventaires faunistiques et le passage de la LPO en 2019 pour la nouvelle convention apporteront un retour sur les résultats de cette gestion en les comparant à ceux de 2014 (LPO) et 2015 (Biotope et Conservatoire botanique national du Bassin parisien). Ces évolutions seront accompagnées d'une communication envers les usagers pour bien faire comprendre les raisons de ces nouvelles pratiques parfois mal acceptées car mal comprises par le grand public.

La vocation première du Haras de Jardy ne sera pas oubliée. Le site reste un parc sportif qui se doit d'offrir aux usagers des infrastructures de qualité sur un espace bien entretenu. Ainsi, les équipements seront régulièrement renouvelés pour le confort et la sécurité des sportifs.

Un élément majeur du plan de gestion, et de ceux qui suivront, est la définition du caractère des lieux, citée en introduction de cette synthèse. Il s'agit de déterminer ce qui constitue la valeur patrimoniale du site, ce qui le caractérise et le différencie des autres. Ce texte guidera les gestionnaires actuels et leurs successeurs dans leurs décisions. Il permettra de définir les champs d'actions possible pour accompagner l'évolution du site. Ce premier plan de gestion ouvre sur des perspectives d'évolution pour améliorer tant la vocation sportive du lieu que pour ses qualités paysagères et naturelles.

Pour la bonne mise en application de ce plan de gestion, l'ensemble des acteurs du Département travaillant sur le site devront contribuer aux actions d'amélioration ainsi définies. Des tableaux de bord sont mis en place pour faire des bilans annuels sur les réalisations et sur la continuité de la gestion, ceux-ci permettront de transmettre la mémoire des aménagements sur le Domaine. Ajouté à cela, un rapport d'activité annuel est réalisé par la Direction des Actions Sportives pour les deux concessionnaires. En 2022, un bilan des cinq années de gestion sera établi ainsi qu'une évaluation des actions entreprises au regard de l'ensemble des activités, de l'aspect paysager et du maintien de la biodiversité du site.

Le porter à connaissance de ce document et sa transmission au Président du Conseil départemental permet de valider ce plan de gestion et sa pérennité.

FICHE D'IDENTIFICATION de l'unité de gestion : <i>boisements tennis</i>		Entretien CD92		N° 1
<p><b>Descriptif</b> : on distingue 3 zones paysagères différentes ayant un rôle d'écran visuel par rapport aux parkings et aux voies de circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone boisée (zone 1) longeant la forêt domaniale de Fausses Reposes (l'allée délimite la zone) depuis le pavillon de la Maréchalerie jusqu'au parking du club house.</li> <li>- Zone boisée (zone 2) entre l'allée menant au club house et les tennis</li> <li>- Zone boisée (talus) (zone 3) qui commence au parking tennis et qui longe la RD jusqu'au nouveau club house.</li> </ul>	Code qualité	4	surface	 
			22 489 m <sup>2</sup>	
<p><b>Composition et entretien</b></p> <p><b>RAPPEL</b> : Code qualité naturel : entretien principalement limité au contrôle de espèces invasives et de la dynamique végétale.</p> <p>Eléments de composition et/ou article du CCTP et/ou du contrat d'affermage correspondant à son entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille si nécessaire pour dégagement des voiries, des stationnements, des cheminements et des terrains de tennis</li> <li>- Bois mort et bois de taille laissé sur place</li> <li>- Allée menant au club house en béton désactivé</li> <li>- 4 candélabres côté parking tennis et candélabres le long de l'allée menant au club house</li> <li>- Signalétique plan de parc à proximité de la barrière forestière proche de l'entrée de la forêt de Fausses Reposes + directionnels</li> <li>- 4 parking en enverr'pack (avec une place handicapée pour chaque) entretenus par le délégataire tennis et golf : grille à passer.</li> <li>- Petits poteaux en bois le long de l'allée pour éviter le stationnement</li> <li>- 3 poubelles</li> </ul>				
<p><b>Usage(s)</b>: zones d'ombre, pour la promenade, de biodiversité.</p>				
<p><b>Historique</b> :</p> <p>Ces zones boisées ont remplacées les pelouses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création des talus en 2000</li> <li>- Plantation des acacias (3) en 1992</li> <li>- Zone boisée (3) créée en 2001</li> </ul>				
<p><b>Evolution</b> :</p> <p>Plantations de remplacement en cas d'arbres morts ou malades abattus. Eclaircie sélective par recépage en sélectionnant des arbres d'avenir (de préférence à l'intérieur). Privilégier les repousses d'essence noble.</p>				
<p><b>Particularité(s)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ramassage des détritux par le délégataire</li> <li>- Entretien de la signalétique par le délégataire</li> <li>- « Cabane à chat » proche du pavillon de la Maréchalerie gérée par l'association Mistigri qui nourrit les chats sauvages et contrôle leur population</li> <li>- Gestion de l'éclairage par la Direction de la Mobilité</li> <li>- Compteur d'eau (tennis et équitation) en face du premier parking en enverr'pack</li> <li>- Compteur d'eau (réseau incendie équitation) à proximité de la barrière forestière</li> <li>- Collecteur d'eau pluviale de la cour des 49 et de l'allée d'homme après le 2<sup>ème</sup> parking en enverr'pack qui se rejette dans la forêt de fosse-repose.</li> </ul>				

Entretien Délégataire		N° 36
<b>FICHE D'IDENTIFICATION de l'unité de gestion : Carrière olympique</b>		
<b>Descriptif :</b> carrière de dimension olympique (120m x 70m) située le long de l'ancienne orangerie à proximité de la carrière de détente.	<b>Code qualité</b>	<b>surface</b>
	5	8 511 m <sup>2</sup>
 		
<b>Usage(s):</b> sportif		
<b>Historique :</b> construite en 1995		
<b>Evolution :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelles lisses autour de la carrière en 2017 en matériau recyclé</li> <li>- Allée périphérique à refaire en béton désactivé</li> </ul>		
<b>Composition et entretien</b> <b>RAPPEL :</b> Code qualité « sols sportifs »  Eléments de composition et/ou article du CCTP et/ou contrat d'affermage correspondant à son entretien : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sable</li> <li>- Lisses bois</li> <li>- Arrosage</li> <li>- Gestion de l'éclairage (GTC)</li> <li>- Entretien des regards</li> </ul>		
<b>Particularité(s) :</b> Caniveaux périphériques; grilles avaloirs, regards périphériques Réseau d'arrosage automatique, pompes suppressseurs		

## FICHE D'IDENTIFICATION de l'unité de gestion : tennis synthétiques couverts

Code qualité	surface
5	2 754 m <sup>2</sup>



### Descriptif :

Infrastructure en béton poreux recouvert d'un gazon synthétique lesté au sable coloré. 2x2 terrains composés de 2 parties couvertes séparées par une allée piétonne et bordées de haies. Ces terrains sont situés à proximité des parking tennis.

**Usage(s) :** Sports et loisirs

**Historique :** Couverture réalisée en 2007

Mise en place du gazon synthétique en 2008  
Changement du tapis en 2015

### Evolution :

Rénovation récente, pas de travaux prévus à horizon 2020

### Composition et entretien

**RAPPEL :** Code qualité 5 : sols sportifs

Éléments de composition et/ou article du CCTP/contrat d'affermage correspondant à son entretien :

- Balayage de la matière tous les jours
- Ajout des que nécessaire de sable coloré
- Démoussage au vinaigre blanc
- Soufflage des feuilles
- Décompactage une fois par an

### Particularité(s) :

Revêtement souple  
ERP

## **Annexe 2 : Enquête auprès des usagers**

### **ressentiment des usagers de la promenade vis-à-vis du caractère du lieu et de la gestion appliquée**

Pour connaître l'opinion des usagers sur les évolutions des pratiques d'entretien et sur la perception qu'ils ont du site, une enquête a été réalisée durant le mois de juin 2016. 50 personnes ont été interrogées. L'enquête a été menée sur l'ensemble du parc et à différents moments de la journée. Cela a permis de recueillir le témoignage de personnes avec des profils variés, de tous âges, tout type de public confondu.

Les critiques positives ou négatives ont été recueillies pour ensuite être analysées. L'enquête comportait huit questions. Les échanges pouvaient alors être très rapides (quelques minutes) ou parfois beaucoup plus long notamment lorsque les personnes fréquentent le site depuis de nombreuses années.

### **Les résultats de l'enquête**

#### **Première question :**

#### **Quelle activité pratiquez-vous en priorité sur le Domaine ?**

- Pratique de l'équitation
- Pratique du tennis
- Pratique du golf
- Promenade et détente hors de la ville
- Jogging
- Autre

Une grande majorité des personnes interrogées pratiquent en priorité la promenade et le jogging (58 %), 22 % l'équitation, 10 % le golf et également 10 % le tennis.

#### **Deuxième question :**

#### **Quelles zones du site appréciez-vous le plus et pourquoi ?**

La question étant ouverte, plusieurs réponses ont été données pour des zones similaires sur le parc. Par exemple, certains ont cité le chemin qui fait le tour du parc, d'autres les zones les plus boisées et d'autres les espaces les plus naturels. Toutes ces réponses correspondent au même endroit et ont donc été traitées ensemble. Ainsi, il ressort que pour près de 52 % des répondants, le chemin faisant le tour du parc est l'endroit qu'ils apprécient le plus car ils viennent y chercher le calme et la nature. Dans la même idée, 7 % des personnes interrogées évoquent l'allée aux bœufs comme leur endroit préféré sur le parc pour son côté chemin forestier. 17 % ont choisi l'allée d'honneur et 12 % la cour des 49 dont ils apprécient l'architecture, la présence des chevaux et la propreté. 7 % aiment particulièrement le côté des terrains de tennis mais souvent car ils pratiquent le tennis et ne se sont pas rendus sur l'autre partie du parc. Et enfin 5 % ont cité le parcours de golf comme leur endroit préféré sur le site notamment car c'est un « écrin de verdure » mais aussi pour son bon entretien.

### Troisième question :

**Connaissez-vous le label Eve® (Espace Végétal Ecologique) ?**

- Oui  Non

**Si oui, savez-vous que le Domaine départemental du Haras de Jardy a été labellisé Eve® cette année ?**

- Oui  Non

86 % des personnes interrogées déclarent ne pas connaître le label Eve®. Et pour les 14 % qui le connaissent, ils savent tous que le Haras de Jardy a été labellisé. Ils ont pour la plupart lu cette information sur les feuilles de parc situées aux différentes entrées du parc.

### Quatrième question :

**Diverses méthodes d'entretien existent sur le Domaine, de la plus soignée à la plus naturelle. Que pensez-vous de ce procédé de gestion ?**

- Très intéressant  Intéressant  
 Moyennement intéressant  Pas intéressant (pouvez-vous justifier)

56 % des répondants trouvent le procédé de gestion intéressant et 24 % très intéressant ce qui fait 80 % d'évaluation positive concernant la gestion différenciée. Seuls 6 % des répondants trouvent le procédé de gestion moyennement intéressant. Les 14 % restants concernent les répondants qui n'ont pas remarqué une diversité des méthodes d'entretien.

### Cinquième question :

**Avez-vous remarqué que certaines zones ne sont plus tondues afin de laisser se développer la biodiversité (fleurs sauvages et faunes) ?**

- Oui  Non

**Si oui, savez-vous que le Domaine départemental du Haras de Jardy a été labellisé Eve® cette année ?**

- Non  Oui

40 % des répondants n'ont pas remarqué que certaines zones n'étaient plus tondues. La majorité des personnes interrogées (60 %) a vu le changement et à chaque fois, sans exception, elles ne sont pas dérangées par l'herbe plus haute.

### Sixième question :

**Comment jugez-vous l'entretien du Domaine (propreté et qualité paysagère) ?**

- Très bien  Satisfaisant  Passable  Mauvais

**En cas de non-satisfaction, pouvez-vous donner des exemples précis ?**

La quasi-totalité des personnes interrogées sont satisfaites de l'entretien du parc, 54 % le jugent très bien et 44 % satisfaisant. Seule une personne a trouvé que l'entretien était passable du fait de la présence de quelques détritiques.

### Septième question :

**Pour vous, quel est l'attrait principal du Domaine départemental du Haras de Jardy ? Qu'est-ce qui fait son caractère selon vous par rapport à d'autres parcs ?**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Architecture anglo-normande | <input type="checkbox"/> Calme et tranquillité |
| <input type="checkbox"/> Nature au cœur de la ville  | <input type="checkbox"/> Equipements sportifs  |
| <input type="checkbox"/> Présence de chevaux         | <input type="checkbox"/> Autre                 |

Concernant l'attrait principal du Haras et son caractère, 31 % des personnes interrogées ont cité le calme et la tranquillité, 22 % le fait qu'il soit au milieu de la nature, 17 % pour l'architecture anglo-normande des bâtiments, 20 % pour la présence de chevaux et 8 % pour les équipements sportifs. Dans la catégorie « autre », deux personnes ont trouvé que le site comportait des arbres magnifiques et un répondant a cité la dimension importante du parc.

#### • Interprétations et conclusion de l'enquête

A proximité immédiate de la ville et pourtant isolé de son agitation par les forêts environnantes, le Haras de Jardy offre un cadre idéal à la pratique des différentes activités proposées. Il ressort de cette enquête que la grande majorité des personnes qui fréquentent le parc viennent y trouver un espace de nature, de calme et de tranquillité.

On peut néanmoins constater une opposition entre la partie équestre plus naturelle et la partie tennis plus minérale. Les personnes fréquentant ces deux espaces ne sont pas les mêmes. Les promeneurs, cavaliers et joggeurs vont préférer la zone plus naturelle alors que l'autre partie sera évidemment plus fréquentée par les joueurs de tennis ou de golf.

Les promeneurs viennent trouver dans le parc un « air de campagne » avec les grands prés et les chevaux. Ils apprécient particulièrement les espaces en bordure du Domaine qui correspondent aux zones les plus boisées.

Malgré cette recherche de plus de « nature », ils sont satisfaits des aménagements. Il n'y a pas eu de remarque par rapport aux équipements sportifs (terrains de tennis...) ou sur le nombre de bancs et de poubelles sur le site, ce qui semble montrer qu'il y en a suffisamment. Et les promeneurs sont aussi satisfaits de pouvoir se balader même après la pluie sur les chemins du parc « sans se mouiller les pieds ».

L'architecture des bâtiments reste également un des éléments qui donnent son caractère si particulier au Haras de Jardy. 12 % des personnes interrogées citent la cour des 49 comme leur endroit préféré du site. Les usagers sont très sensibles au fait que les bâtiments soient bien entretenus et fréquemment rénovés.

Les nouvelles pratiques d'entretien du parc sont largement acceptées par les usagers (56 % trouve cela intéressant et 24 % très intéressant) et elles ne les dérangent pas dans la pratique de leurs activités sur le site. Elles sont même parfois plébiscitées par les usagers qui souhaitent voir les zones non-tondues s'étendre. Ces nouvelles démarches, favorables à la biodiversité, sont en accord avec la recherche d'un cadre naturel des usagers. Elles peuvent donc se poursuivre et même sans problème s'intensifier.

Concernant l'entretien général du site, les usagers le trouvent toujours satisfaisant. Qu'ils viennent pratiquer l'équitation, le tennis, le golf ou la promenade, le site leur semble bien entretenu.

Ainsi, le Domaine départemental du Haras de Jardy est très apprécié par ses usagers. Il est perçu comme un véritable espace de nature et de calme. Les chevaux et l'architecture de ses bâtiments lui apportent également son caractère unique. Les évolutions des pratiques d'entretien sont donc à poursuivre et à encourager.



**Pôle Aménagement et développement du territoire  
Direction des parcs, des paysages et de l'environnement**

Magali de Gasquet

Maquette  
DDT/SITEP/UAG - G. Loison

Impression : Reprographie Département des Hauts-de-Seine

Février 2018

